

Paris, le 18 février 2004 - N°36/D130

ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2003

	page
ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS	2
COMPTE RENDU DES DÉBATS	5
AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS	34
AVIS MOYEN TERME 2004-2008 et AVIS 2004	37

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 18 décembre 2003 est publié dans la collection des rapports du Cnis (n°84, février 2004).

ASSEMBLEE PLENIERE du 18 DECEMBRE 2003

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Introduction de M. Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis
- II. Intervention du Directeur de cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
- III. Synthèse des travaux menés au cours de l'année 2003 sur les orientations des programmes statistiques à moyen terme :
 1. statistiques d'entreprise : Jean-Marc BEGUIN
 2. statistiques sociales : Michel GLAUDE
 3. statistiques régionales et locales : Jean-François ROYER
- IV. Nouveau recensement : état des lieux à la veille de la collecte - Alain GODINOT
- V. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2004-2008
- VI. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2004
- VII. Points divers

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du Cnis : M. Francis MER, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, représenté par M. Xavier MUSCA, Directeur du Cabinet et par M. Philippe BOUYOUX, Conseiller auprès du Ministre

Vice-président : M. Jean-Pierre DUPORT, Président de Réseau ferré de France

Membres du Conseil, membres du Bureau

Organisme représenté ou titre d'appartenance

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	CADIX Alain	CCIP
M.	CHARPIN Jean-Michel	Insee
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	RENARD Yvonick	MEDEF, FIM
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Membres du Conseil ou leurs suppléants

Organisme représenté ou titre d'appartenance

M ^{me}	ARCHAMBAULT Edith	Université Paris 1
M.	BOULENGIER Bernard	Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie - SFIC
M.	CHOFFEL Philippe	Délégation interministérielle à la ville
M ^{me}	COCUDE Marguerite	AFFDU (représente Mme ROGER)
M.	CROSNIER Dominique	Ministère des sports
M.	DELAPORTE Maurice	Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie - MEDEF, Alliance 7
M.	DUCHATEAU Patrick	MEDEF
M.	DUMONT Gérard-François	Enseignant-chercheur

M.	DURAND Denis	CGT
M ^{me}	DUSSERT Françoise	Ministère de la fonction publique de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, DGAFP
M ^{me}	ELBAUM Mireille	Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
M.	FREVILLE Yves	Président de la formation Statistiques régionales et locales - Sénateur
M.	GOY Alain	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
M ^{me}	GUILBERTEAU Annie	Mouvements associatifs, Droits des femmes-CNIDFF
M.	JACQUIN Yves	Ministère de la défense (remplace M. Cyr-Denis NIDIER)
M.	JURQUET Gérard	CRIES Provence-Alpes-Côte d'Azur (remplace Henri MERCIER)
M.	LEFEBVRE Olivier	Ministère délégué aux libertés publiques
M.	MOURADIAN Serge	CGT-FO
M.	PLATEL Régis	MEDEF
M.	RAOUL Emmanuel	Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer
M ^{me}	RASTOLL Frédérique	Conseil économique et social
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	ROBIN Yves	Ministère délégué à l'industrie
M.	ROUSSET David	CGT-FO
M.	SALUSTRO Edouard	Président de la formation Système productif-Société Salustro-Reydel
M ^{me}	SILBERMAN Roxane	CNRS Lasmas
M.	THIEBAUT Dominique	Journaliste économique
M.	TURPIN Etienne	France Télécom

Autres participants

M.	ACHIKBACHE Bahjat	Insee
M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	Direction générale des douanes et des droits indirects
M.	BARAILLE Jean-Paul	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
M ^{me}	BARDOS Mireille	Banque de France
M.	BARGE Michel	Rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement - Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer
M.	BEGUIN Jean-Marc	Rapporteur de la formation Système productif - Insee
M.	BERNADET Maurice	Co-président de la formation Transports, tourisme - Maison des sciences de l'homme
M ^{me}	BOURBIGOT-POGNAT Monique	Secrétariat du Cnis
M ^{me}	BOURGEY Catherine	Insee
M ^{me}	BUGHIN Evelyne	Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
M ^{me}	CHAMBET-ROSSET M.Christine	Secrétariat du Cnis
M ^{me}	CHAZAL Joëlle	ANPE
M ^{me}	CHBOUKI Fatima	Direction de la statistique du Maroc
M.	CHRISTINE Marc	Co-rapporteur du groupe Enquête au bord des routes - Insee
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M.	DETAPE Yves	Insee
M.	EURIAT Michel	Insee
M.	FERCHIOU Ridha	Conseil national de la statistique de Tunisie
M.	GARAGNON Jacques	Président du comité du label et du comité du contentieux

M ^{me}	GENTHON Véronique	Ministère de la défense
M.	GLAUDE Michel	Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie - Insee
M.	GODINOT Alain	Maître d'ouvrage du RRP - Insee
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	Insee
M ^{me}	LAGUZET Claudine	Rapporteur de la formation Transports, tourisme - Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, DAEI
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M ^{me}	MADINIER Chantal	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
M.	MARCHAND Olivier	Rapporteur de la formation Emploi, revenus - Insee
M ^{me}	MARY Sylvie	Comité du label
M ^{me}	MERMILLIOD Catherine	Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
M ^{me}	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements - Banque de France
M.	MOREL Bernard	Président du groupe Evaluation de la diffusion du RP 99 - DATAR
M.	NANOT Bernard	Co-rapporteur de la formation Environnement - IFEN
M ^{me}	OUVRE Brigitte	Secrétariat du Cnis
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	RAULIN Emmanuel	Rapporteur de la formation Industries, industrie agricoles et alimentaires, énergie - Ministère délégué à l'industrie
M.	RENARD François	Banque de France
M.	REY José	Rapporteur de la formation Agriculture et Co-rapporteur de la formation Environnement - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
M.	ROYER Jean-François	Rapporteur de la formation Statistiques régionales et locales - Insee
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	TERRIER Christophe	Rapporteur de la formation Transports, tourisme - Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	VASSILLE Laurent	Co-rapporteur du groupe Enquête au bord des routes - Direction du tourisme

Absents excusés

M.	ADNOT Philippe	Président du Conseil général de l'Aube
M.	ALLEX Michel	Maire de Châlon sur Saône (représente AMF)
M.	ALLIER Hubert	UNIOPSS (représente Mvts associatifs - action sociale)
M.	AVEROUS Christian	Président de la formation Environnement - OCDE
M.	BAERT Dominique	Maire de Watrelos
M.	BODINEAU Pierre	Président du Conseil économique et social de Bourgogne
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA (suppléant)
M.	BOURGUIGNON Pierre	Assemblée nationale-Député-Maire de Sotteville-les-Rouen
M.	CHANE-TUNE Richard	Ministère de l'Outre-Mer
M ^{me}	COMET Catherine	CAPEB
M.	De FOUCAULD Jean-Baptiste	Président de la formation Démographie, conditions de vie - Inspection générale des finances
M.	DESCOLONGES Pierre-Marie	Conseil économique et social d'Ile-de-France

M.	FLANDRE Hilaire	Sénateur des Ardennes
M.	GADREY Jean	Personnalité qualifiée, Président de la formation Commerce, services
M.	GAY Bernard	Directeur général de la CRCI Nord-Pas-de-Calais
M.	MAURICE Joël	Personnalité qualifiée, Président de la formation Emploi, revenus
M.	MERCIER Henri	Président du CRIES Alpes-Côte d'Azur (<i>remplacé par Gérard Jurquet</i>)
M.	MERVILLE Denis	Assemblée nationale-Député de Seine-Maritime
M ^{me}	PERROT Anne	Chercheurs - CREST
M.	SIMIAND Jean-Charles	Co-président de la formation Transports, tourisme
M.	VANDEN ABEELE Michel	Eurostat
M.	WEYANT Roland	Président de la chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre

I - INTRODUCTION

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Monsieur le directeur, nous sommes très heureux de vous accueillir, même si nous regrettons que les contraintes de l'emploi du temps du Ministre ne lui aient pas permis d'être parmi nous aujourd'hui. Nous vous remercions sincèrement de nous avoir consacré un moment, votre emploi du temps étant lui-même très chargé.

Je suis très heureux de présider cette assemblée plénière pour la deuxième fois. Je suis d'autant plus satisfait que nous allons marquer une étape importante de notre activité en examinant, dans quelques instants, les grandes orientations du programme de travail des services statistiques publics pour le moyen terme 2004-2008. Nous allons, en quelque sorte, approuver notre feuille de route quinquennale.

Tous les cinq ans, cette réflexion sur le programme à moyen terme est un moment privilégié durant lequel nous prenons du recul par rapport aux travaux annuels des treize formations, qui ont à examiner un très grand nombre d'opérations, reflet de la diversité et de la vitalité de la statistique française. Tout au long de l'année 2003, des débats très riches ont eu lieu sur le programme à moyen terme. Je vais me permettre d'en rappeler brièvement les principales étapes.

Dès la fin de l'année 2002, les rapporteurs du moyen terme, Alain Desrosières et Yves Detape, ont préparé, après s'être entretenus avec les présidents et rapporteurs de chaque formation, un projet de bilan du programme à moyen terme 1999-2003. Validé lors du premier trimestre de cette année par les services producteurs puis soumis au Bureau de mars 2003, avant que débute la réflexion sur le programme de moyen terme 2004-2008, ce projet de bilan a été diffusé pour avis à tous les membres du Conseil. Il sera publié au sein de la collection des rapports du Cnis sur le moyen terme (n°83, février 2004).

Au cours du deuxième trimestre 2003, trois rencontres ont été organisées entre les partenaires sociaux et les utilisateurs de la statistique publique, d'une part, et les services producteurs, de l'autre. Ces rencontres ont permis d'exprimer les besoins en matière d'information statistique pour le moyen terme à venir.

La première rencontre a eu lieu le 24 avril dans l'hémicycle du Conseil économique et social. Elle avait pour sujet les statistiques économiques et sociales. Les statistiques monétaires et financières ont fait l'objet d'une rencontre spécifique, le 19 mai dernier, tandis que les statistiques régionales et locales, qui font l'objet d'une demande croissante, ont été discutées à Lyon, le 25 juin 2003. Je remercie à cette occasion tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ces différentes manifestations, et en particulier Jean-Pierre Puig et Carla Saglietti. Mes remerciements les plus chaleureux s'adressent également à Monsieur le sénateur Fréville ainsi qu'à Jean-François Royer, pour la réussite de l'opération lyonnaise.

Ces trois rencontres ont réuni au total plus de 300 personnes et permis d'associer aux travaux du Cnis un très grand nombre d'utilisateurs, qui ne participent pas habituellement aux réunions de nos formations. Les actes de ces rencontres seront publiés dans le volume 2 des rapports du Cnis sur le moyen terme. Je pense que nous devrions poursuivre l'organisation de telles rencontres. Cela nous permettrait de nous confronter plus régulièrement à la demande de l'ensemble des utilisateurs potentiels de statistiques publiques. Le succès de la réunion de Lyon a également prouvé, à mon sens, l'intérêt de réaliser des manifestations en province. D'autres villes pourraient ainsi nous accueillir.

Les réunions de formation du printemps ont permis, à partir des conclusions tirées des débats des trois rencontres, d'élaborer un premier projet d'avis sur le moyen terme. Il a été présenté au Bureau du Cnis au mois de juin. Il a fait l'objet d'une consultation écrite auprès de l'ensemble des membres du Conseil et des membres des treize formations.

Enfin, trois réunions inter-formations ont eu lieu en octobre afin d'harmoniser et de mettre définitivement en forme le projet d'avis qui sera soumis aujourd'hui à votre approbation. Les débats sur le moyen terme qui se sont déroulés au cours des réunions de formations et d'inter-formations, ainsi que le résumé des programmes statistiques, seront publiés dans le volume 3 des rapports du Cnis sur le moyen terme. Il me semble que le document final est de bonne qualité et qu'il illustre bien l'action que nous avons engagée.

Je vais passer dans quelques instants la parole à Xavier Musca, Directeur du cabinet du Ministre, qui est accompagné de Philippe Bouyoux, conseiller auprès du Ministre, et qui nous avait fait l'honneur de sa présence l'année dernière.

Après l'intervention de Xavier Musca, Jean-Marc Béguin, Michel Glaude et Jean-François Royer vont présenter la synthèse des orientations des programmes à moyen terme qui découle de tous les travaux conduits au cours de l'année 2003. A cette synthèse succédera un débat.

Alain Godinot dressera ensuite un état des lieux du nouveau recensement de la population, à la veille de la campagne de collecte qui doit commencer le 15 janvier prochain. Cette opération a fait l'objet d'une concertation intense au sein du Cnis tout au long de sa phase préparatoire. Le recensement rénové de population aura un rôle structurant important pour le moyen terme puisque le premier cycle d'enquêtes se terminera en 2008.

Après ces interventions préliminaires, nous procéderons à l'examen final et au vote du projet d'avis sur les programmes statistiques à moyen terme. Nous ferons de même pour le projet d'avis 2004. J'aimerais préciser que le projet d'avis 2004 a été volontairement restreint aux opérations importantes effectivement lancées au cours de la première année du moyen terme à venir. Des cartons de vote ont été distribués aux membres du Cnis, qui sont les seuls à voter.

Avant de laisser la parole à Xavier Musca, je vous rappelle que les débats vont tenir à la production statistique. Cependant, au cours de l'année, de nombreuses questions concernant l'accès à l'information statistique ont été posées. C'est pourquoi le Bureau du Cnis a souhaité que le Secrétariat général du Conseil organise, avant la fin de l'année 2004, une rencontre qui couvrirait tous les aspects de la diffusion d'information statistique et compléterait notre réflexion sur le moyen terme.

Monsieur le directeur, quelles sont vos réactions à propos de l'action que nous allons engager à travers ce programme à moyen terme ?

II - INTERVENTION DU DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Xavier MUSCA, Directeur du cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord vous présenter les excuses du Ministre. Ceux d'entre vous qui le connaissent, dont Jean-Michel Charpin, qui s'entretient régulièrement avec lui, savent qu'il porte un fort intérêt aux questions d'information statistique. Il voulait sincèrement assister à cette réunion. Vous avez d'ailleurs accepté d'en changer la date, pour la rendre compatible avec les exigences du calendrier du Ministre. Il est particulièrement embarrassé et ennuyé que des événements récents l'aient contraint de se rendre cet après-midi à Bruxelles, l'empêchant ainsi de participer à vos travaux. Soyez assurés qu'il se serait investi avec toute sa passion et tout son intérêt pour les sujets sur lesquels vous allez débattre. Je vais tenter de lui rendre compte le plus fidèlement possible de la teneur des débats, bien que je n'aie ni son expérience, ni son talent. Jean-Michel Charpin et Philippe Bouyoux m'assisteront dans cette tâche.

S'il avait eu l'occasion de s'adresser directement à vous, le Ministre aurait insisté sur le fait que notre pays s'apprête à vivre une série de bouleversements tant sur le plan de la structure administrative que de l'économie. Ces mutations ont trait, pour une large part, à l'élargissement de l'Union européenne et à la décentralisation. Les politiques économiques et sociales, et par conséquent l'information statistique, devront s'adapter à ce nouvel environnement. Cette dernière permet en effet le pilotage et l'évaluation des politiques conduites. Notre société et notre économie devront également suivre ce mouvement particulièrement rapide. Les travaux menés dans les différentes instances du Cnis, dans le cadre des formations spécialisées ou au niveau du Bureau ou comme dans celui de cette assemblée plénière, constituent à nos yeux un outil essentiel en vue de la nécessaire adaptation de l'appareil statistique.

Importance de la concertation au sein du Cnis

Avant d'évoquer les principaux axes du programme de travail à moyen terme, qui vont être arrêtés aujourd'hui, je voudrais souligner l'importance de la concertation qui se déroule au sein du Cnis. Cette concertation permet de répondre à deux types d'exigences.

Le premier type d'exigences est propre à la discipline de la statistique. Pour les utilisateurs, le Cnis doit assurer la crédibilité et l'indépendance de la statistique à travers la transparence de ses choix. Pour les enquêtés, le Cnis doit contribuer à garantir la confidentialité de l'information individuelle, notamment par l'intermédiaire du Comité du secret statistique. C'est à cette condition que les réponses aux enquêtes seront sincères, et donc, fiables.

Le second type d'exigences renvoie à une préoccupation plus générale : le Cnis doit également aider les administrations statistiques à fournir un service adapté aux attentes des clients ou des utilisateurs de statistiques. Cela nécessite une bonne écoute des besoins à moyen terme mais aussi une grande réactivité face aux évolutions parfois rapides de notre environnement économique et social.

L'enjeu pour le Cnis est, me semble-t-il, de continuer à répondre de manière satisfaisante, dans les années qui viennent, à ces deux types d'exigences.

Les axes forts du programme de moyen terme

L'élaboration de notre programme statistique à moyen terme constitue un temps fort de cette activité. Vous allez en arrêter formellement les grandes orientations. Vous devrez ensuite, année après année, établir des priorités dans le calendrier d'exécution des travaux. Afin de contribuer à cet effort de hiérarchisation, et au nom du Ministre présidant ce Conseil, je souhaite vous indiquer les quatre axes qui lui semblent prioritaires et qui doivent, selon lui, constituer le « noyau dur » de ce programme.

Je suis particulièrement sensible à cette question, ayant participé à des travaux européens, au sein du Conseil économique et financier. Le précédent programme à moyen terme a été élaboré à la veille de l'instauration de l'euro, qui est devenu aujourd'hui une réalité quotidienne. L'Union se prépare à accueillir dix nouveaux Etats-membres. Les responsables de la politique économique, les gouvernements des Etats-membres, la Banque Centrale Européenne et la Commission Européenne, ont besoin d'une information fiable, homogène et rapidement disponible. Des progrès considérables ont déjà été accomplis dans la production des indicateurs de court terme, ce qui a permis de rapprocher les performances des Etats-membres des meilleures pratiques.

Pour la France, les progrès ont été particulièrement significatifs. Il en a résulté une amélioration de la statistique conjoncturelle dans l'industrie tant par le contenu de l'information que par les délais de diffusion. Ces progrès ont été accomplis sans remettre en cause le dispositif de collecte et sans alourdir la charge supportée par les enquêtés. Aujourd'hui, la France peut être considérée, avec l'Allemagne, comme occupant le premier rang des Etats-membres. Je pense que nous aurons atteint, dès le début de l'année prochaine, l'ensemble des objectifs fixés par le règlement européen sur la statistique de court terme. Les efforts ainsi consentis permettront à tous les acteurs économiques de disposer, à brève échéance, d'une information conjoncturelle homogène, non seulement entre pays de l'Union mais aussi par rapport aux Etats-Unis.

Au-delà des réalisations, je crois que l'Europe constitue un formidable levier de progression pour notre appareil statistique. La statistique européenne ne doit cependant pas être vécue comme une contrainte qui s'impose à nous de façon absolue. La dimension européenne doit, tout au contraire, s'enrichir de l'expérience et de la qualité des appareils statistiques nationaux : nous disposons en France d'un système de très grande qualité ; nous devons en user pour orienter les choix européens. Je n'ai pas de doute sur le fait que l'Insee agisse dans cet esprit.

L'Europe est également un marché unique largement ouvert à la concurrence internationale. Les entreprises comme les gouvernements doivent adopter un langage uniforme au niveau mondial et disposer de bons repères pour guider leur action. A l'avenir, la statistique devra donc mieux appréhender la notion de groupe d'entreprises. Les groupes exercent en effet un rôle capital dans la mondialisation. Il nous faut aussi mieux connaître les investissements directs à l'étranger, qui constituent un des principaux indicateurs de notre attractivité. Il s'agit probablement d'un des indicateurs les plus sensibles sur le plan politique et les plus significatifs pour la conduite des politiques structurelles nationales. Nous avons, enfin, besoin de mieux connaître les caractéristiques de la société de l'information, qui sont essentielles pour l'avenir.

Le deuxième axe de votre programme doit, à mon sens, s'appuyer sur la décentralisation. Elle s'exprime à travers le projet de loi sur les responsabilités locales, adopté par le Sénat le 15 novembre et qui sera bientôt débattu à l'Assemblée nationale. Dans ce domaine, les autorités régionales et locales doivent pouvoir disposer d'une information finement localisée et régulière. Ceci est nécessaire pour piloter et évaluer une action régionale et pour se comparer avec d'autres collectivités locales.

Le nouveau recensement de la population, qui va très prochainement être mis en œuvre sur le terrain, fournira aux acteurs locaux une information régulièrement mise à jour. L'utilisation à des fins statistiques des sources administratives exhaustives nous permettra de développer une statistique publique fiable aux différents échelons géographiques. Ces données peuvent résulter soit de la gestion directe de l'Etat, soit de la gestion des collectivités locales pour les compétences qui leur auront été transférées. Un partenariat doit donc s'établir entre l'Etat et les collectivités locales pour exploiter et partager l'information. Ce principe a été retenu dans le projet de loi adopté par le Sénat. Ainsi chaque collectivité pourra obtenir à moindre coût les données statistiques nécessaires à sa mission.

La statistique doit aussi pouvoir éclairer les politiques nationales, et notamment les politiques sociales : c'est le troisième axe sur lequel doit, selon moi, s'appuyer votre programme à moyen terme. Nous devons mieux connaître les mécanismes à l'œuvre dans certains domaines qui sont l'objet d'attentes

fortes de nos concitoyens. Il s'agit tout d'abord du vieillissement de la population et des conséquences que celui-ci entraîne sur la dépendance ; il s'agit également d'autres phénomènes sociaux préoccupant les Français, comme la violence, la délinquance, la précarité, l'exclusion sociale de certaines populations, ou encore la situation des populations immigrées. Pour chacun de ces sujets, les statisticiens publics devront rechercher l'utilisation optimale des enquêtes effectuées auprès des ménages et du nouveau recensement de la population, dans un souci d'efficacité et de maîtrise de la charge statistique pesant sur les particuliers.

Enfin, je voudrais insister sur ce qui doit constituer, selon moi, le quatrième axe de travail de votre programme : la nécessité de progresser, de moderniser l'appareil statistique, et d'améliorer en permanence le service rendu à la collectivité. Cet effort de modernisation s'impose uniformément à toutes les administrations publiques.

La statistique publique doit dégager les gains de productivité nécessaires pour répondre aux attentes des utilisateurs sans pour autant accroître la charge qui pèse sur les enquêtés. L'exploitation de l'information administrative à des fins statistiques le permettra ; elle sera facilitée par l'adoption des ordonnances sur la simplification du droit. Il devrait en résulter un allègement significatif de la charge pesant sur les entreprises. Lorsque l'enquête restera nécessaire, le développement de la collecte par Internet devra réduire cette charge autant que possible.

La rénovation du recensement de la population permettra d'apporter une information statistique sur les ménages bien plus fraîche que la méthode traditionnelle pour un coût comparable. Cet investissement engendrera une amélioration de l'ensemble du dispositif des enquêtes auprès des ménages grâce à l'élaboration d'échantillons actualisés et d'enquêtes associées portant sur des sous-populations spécifiques.

La modernisation et les gains de productivité ne devront pas se limiter aux seules activités de production mais également toucher la diffusion de l'information grâce au développement de la mise à disposition de l'information sur Internet. Cela permettra à la fois d'accroître le nombre d'utilisateurs et d'abaisser le coût de l'accès à cette information pour chacun d'entre eux. Ce phénomène ayant déjà été observé aux Etats-Unis, il n'existe aucune raison objective pour qu'il en soit autrement en France.

En matière statistique, comme ailleurs, la pression continue de la demande doit favoriser la modernisation et les gains de productivité. En relayant la demande publique, le Cnis doit rester un levier essentiel de cette modernisation. Votre engagement actif dans les travaux du Conseil est la condition d'une statistique publique réactive aux attentes économiques et sociales, capable d'optimiser l'utilisation des moyens alloués par la représentation nationale.

Pour terminer, je voudrais remercier, au nom du Ministre, tous ceux qui ont participé à la phase de concertation préalable du programme à moyen terme. Je remercie au premier chef le Vice-président, Jean-Pierre Duport, les membres du Bureau, ainsi que les présidents des formations et groupes de travail, qui ont été les piliers de cette concertation. Je vous encourage à poursuivre votre engagement et à faciliter l'exécution du programme que vous allez arrêter aujourd'hui.

Je vous rappelle le rôle primordial de ces travaux pour la conduite de la politique économique et pour le développement de nos activités. Le Ministre a coutume de dire qu'une mesure précise est nécessaire pour toute correction. L'information statistique doit donc répondre à des impératifs de qualité, de sincérité et de qualité. Vous partagez ce souci, je n'en doute pas.

Je vous remercie de votre attention et vous promets que nous ferons notre possible pour que le Ministre soit présent l'an prochain pour votre assemblée plénière. Avec l'aide de Philippe Bouyoux, Jean-Pierre Duport et Jean-Michel Charpin, je suis prêt à répondre à vos questions.

Débat

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Au nom du Bureau et du Conseil, je vous remercie pour votre intervention. Je vous remercie également d'avoir accepté de répondre à nos questions. Les quatre préoccupations du Ministre que vous avez développées sont très voisines des nôtres. L'allègement de la charge statistique pour les entreprises est un besoin qui a été fortement exprimé lors de la première de nos rencontres. Nous nous efforcerons de répondre à vos préoccupations à travers notre programme.

Yvonick RENARD, FIM

Je remercie le Directeur du cabinet et le conseiller du Ministre pour leur présence.

Je suis un représentant des entreprises au sein de cette assemblée ; je me propose d'exposer leur point de vue.

Monsieur le directeur, vous nous avez fait plaisir en parlant tout d'abord de l'Europe, un paysage de plus en plus familier et prégnant pour les entreprises. La connaissance des marchés est un impératif pour les entreprises, plus encore que par le passé, d'autant plus que le Marché unique va s'élargir. La carence du système statistique européen, notamment pour ce qui concerne les statistiques détaillées, nous inquiète. La déclinaison dans les 25 futurs Etats-membres d'Intrastat et de Prodcom est-elle prête ?

Nous remercions le directeur de l'Insee d'avoir lancé une mission sur la connaissance des marchés nationaux. L'appréhension des marchés à travers l'offre globale nécessite une collaboration encore plus étroite. Je me permets d'insister sur les indices de prix des produits intermédiaires et industriels. Nous désirons une information détaillée et symétrique selon que l'on est vendeur ou acheteur.

Je ne suis pas certain que Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) s'attache à la connaissance des marchés régionaux, même si cela peut être utile pour certains biens. Les spécificités territoriales sont plus fortes pour ce qui concerne les facteurs de production que pour la vente. Surveillons la qualité de Clap.

Vous avez salué les progrès accomplis pour la production d'informations macroéconomiques. Nous nous en réjouissons, surtout lorsqu'il s'agit pour nous d'une information utile. Le règlement sur les indicateurs à court terme a induit un progrès généralisé. Nous devrions à présent entamer une harmonisation des enquêtes existantes. Les systèmes statistiques européens sont redondants, ce qui est parfois de peu d'intérêt.

Nous aimerions que des progrès similaires soient réalisés pour la comptabilité nationale. La fiabilité des comptes trimestriels est-elle optimale ? Qu'en est-il de la disponibilité de l'information ? Les systèmes statistiques nationaux et européens ont peine à appréhender l'investissement.

La Banque centrale européenne a voulu instaurer la Zone Euro comme une entité géographique à part entière. Cette proposition a fait naître de nombreux doutes quant à la compétence francfortoise en matière monétaire. La parité euro-dollar est totalement étrangère à la géographie de la Zone Euro. Prenons garde à ne pas surcharger l'appareil statistique inutilement, alors que d'autres sources pourraient être utilisées avantageusement.

De la même façon, résistons à la tyrannie du court terme ! Les comptes trimestriels apportent-ils une réelle valeur ajoutée ?

La normalisation des systèmes comptables mondiaux est compréhensible. Toutefois, les normes IAS/IFRS conviennent moins aux PME et aux entreprises non cotées qu'aux entreprises cotées.

Vous n'avez pas mentionné le développement durable. La pression environnementale inquiète les entreprises, qui ont peur d'être chassées de leur zone d'activité. Au dernier Bureau, un rapport de belle facture a été présenté. Il portait sur les indicateurs statistiques du développement durable. L'esprit de la démarche est admirable, à condition de ne pas créer une nouvelle charge. Les entreprises préfèrent se comparer directement à leurs grands compétiteurs internationaux – asiatiques, notamment.

Nous sommes favorables à une concertation accrue à travers le Cnis. Nous devrions à ce titre améliorer la concertation en liaison avec le règlement des indicateurs à court terme.

La révision du règlement portant sur les balances des paiements nous inquiète.

Nous sommes également inquiets du fait que la loi de décentralisation ne porte pas davantage l'accent sur la coordination statistique. Merci d'avance de votre soutien et de celui du Ministre. Nous sommes sûrs qu'il veillera à ce que les opérateurs économiques soient bien représentés. Un autre combat s'annonce au niveau européen, le « néo-Eurostat » nous causant beaucoup d'inquiétudes, d'autant plus que le Parlement européen lui a retiré ses subventions.

Xavier MUSCA, Directeur du cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Beaucoup de points que vous avez évoqués excédant mon domaine de compétences, je laisserai Monsieur Charpin y répondre.

Les problématiques que vous avez introduites se retrouvent dans la notion de choix de priorités. Le décideur politique ou économique est-il le premier utilisateur de l'information statistique ou s'agit-il plutôt des secteurs d'activité ?

La question de la production d'informations statistiques pour la Zone Euro représente un enjeu fondamental. Il s'agit tout d'abord d'optimiser les méthodes de collecte et de production et de choisir, entre l'Europe et la Zone Euro, l'unité la plus pertinente.

Je vous rejoins dans votre opposition à la statistique du court terme. Il existe un débat récurrent au niveau européen : doit-on produire rapidement des statistiques de qualité médiocre, que l'on doit ensuite réviser, comme aux Etats-Unis, ou des statistiques « parfaites » mais tardives aux yeux des opérateurs de marché, comme en France ? L'arbitrage est difficile en la matière. Etant français, j'ai un penchant naturel pour la seconde option. Notre position est relativement marginale en Europe dans ce genre de débats.

Tout comme vous, je suis préoccupé à l'idée de la fourniture d'informations trimestrielles, qu'il s'agisse de l'Etat ou des entreprises. Je ne suis pas certain qu'une telle fréquence soit adaptée. Je ne pense pas que la publication des comptes trimestriels des Etats-membres serait d'une grande utilité, ce qui ne nous interdit pas de développer des indicateurs pertinents pour les opérateurs du marché et les décideurs politiques et économiques, concernant les finances publiques.

La France fournit, dans l'ensemble, des informations plus complètes que la plupart des autres Etats-membres. Elle est favorisée en cela par une structure relativement centralisée.

Jean-Michel Charpin pourra sans doute compléter mes propos et vous répondre de façon plus orthodoxe.

Jean-Michel CHARPIN, directeur général de l'Insee

Je vais mettre en lumière quatre points qui me paraissent importants.

Dans le texte qui sera soumis tout à l'heure au vote, le Cnis exprimera son avis sur la concertation relative aux règlements européens. Nous veillerons à vous informer en temps utile des projets de règlements futurs.

Les rapports entre la Commission européenne, Eurostat et la BCE sont complexes. Pour la question de la connaissance des marchés, le débat se situe plutôt entre Bruxelles et Luxembourg ; pour d'autres questions, comme les indicateurs économiques, la BCE peut être impliquée. Des procédures de coordination explicites sont prévues entre les trois instances. Nous essayons de faire en sorte que les décisions concernant les projets futurs soient prises à Luxembourg et au CPS.

Le projet de loi sur les responsabilités locales a été voté en première lecture au Sénat et va être examiné par l'Assemblée nationale. Le système statistique public a œuvré énergiquement contre la création d'un second système statistique en parallèle du système national, second système qui aurait présenté l'inconvénient additionnel d'être disséminé sur le territoire. Grâce à la collaboration de Messieurs les sénateurs Fréville et Flandre, auteurs d'un amendement voté à l'unanimité par le Sénat, je pense que nous pouvons être optimistes quant à la préservation du système statistique unique et à l'échange d'informations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

La question des délais de production est très vaste. Nous recherchons une production plus rapide de données sans jamais sacrifier la qualité de nos estimations. Nous disposons d'une première estimation des comptes trimestriels en 42 jours. Nous avons étudié la possibilité de passer à 30 jours, délai pratiqué par les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Nous pensons aujourd'hui qu'un tel saut serait préjudiciable à la qualité de l'information. Nous proposons donc au Ministre le *statu quo* en attendant que le délai de production d'indicateurs intermédiaires ne soit lui-même raccourci.

Pierre BACHMAN, CGT

La méfiance à l'égard des comptes trimestriels semble faire l'objet d'un consensus national.

Je ne suis pas certain que les gains de productivité soient la voie de réponse pertinente aux besoins de service public de la collectivité. Depuis trente ans, les services publics ont réalisé des gains de productivité et certains approchent de la rupture. Tel est le cas des services hospitaliers ; tel pourrait être le cas des services statistiques. La demande est sans cesse plus exhaustive et complexe et sa satisfaction nécessite toujours plus d'innovation. La demande formulée par le Bureau du Cnis au Ministre me semble appropriée en vue d'un maintien de la qualité du système statistique. Si je suis favorable à un débat sur des gains d'efficacité, je reste très prudent par rapport à des gains de productivité.

L'ANPE ayant été mise en concurrence avec d'autres organismes d'offre d'emplois, que deviendront les statistiques de chômage et d'emploi ?

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Monsieur le directeur, j'ai noté votre réponse subtile à une demande que j'avais exprimée au Ministre au nom du Bureau du Cnis. Vous avez fait référence à une statistique publique réactive aux attentes économiques et sociales et capable d'optimiser les moyens que la représentation nationale lui allouait.

Xavier MUSCA, Directeur du cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Du point de vue budgétaire, l'année 2003 n'a pas été facile. L'appareil statistique a souffert des gels et annulations budgétaires, comme les autres administrations. Je puis vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une marque de dédain à l'égard de la fonction statistique mais que cela relève d'une contrainte budgétaire globale. La maîtrise de la dépense publique implique des phases d'adaptation parfois difficiles. Nous ne souhaitons pas pérenniser la pratique des gels et annulations budgétaires. Pour éviter de telles extrémités, il faut définir des priorités *ex ante*, ce qui permet, le cas échéant, de réguler les travaux en fonction des ressources. J'emploie le mot « productivité » en ce sens ; Monsieur Bachman préfère visiblement traduire ce comportement par le terme « efficacité ». La productivité n'appelle pas nécessairement à diminuer les effectifs : il s'agit de remplir une mission de service public au meilleur degré de qualité possible, tout en minimisant les moyens utilisés à cette fin. Le Ministre est conscient de la nécessaire qualité de l'information statistique ; il n'entend donc pas sacrifier cette qualité au nom d'une diminution des effectifs. Inversement, la question des moyens doit être examinée, dès lors que les objectifs sont déterminés.

Yves FREVILLE, Sénateur

Je suis heureux que le projet d'avis mentionne la LOLF. Des indicateurs de résultats, de performance et d'efficacité seront nécessaires pour son application. Nous ne pourrions pas laisser chaque administration choisir librement ses indicateurs ; nous devons nous assurer de leur pertinence et de leur validité. L'appareil statistique devra relever ce défi.

Les indicateurs en question ne pourront pas éluder la dimension régionale. Or la régionalisation du budget de la plupart des organisations centralisées (Etat, Sécurité sociale, etc.) n'est pas satisfaisante. Nous réclamons la régionalisation du budget de l'Etat depuis de longues années. Il faudra nécessairement définir des indicateurs pour répartir les moyens entre les régions. L'affaire des personnels non enseignants (TOS) dans les lycées a révélé le déficit de statistiques pertinentes dans ce domaine. Je souhaite vivement que l'Etat mette en œuvre la régionalisation du budget de l'Etat.

Xavier MUSCA, Directeur du cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Je n'ai pas d'éléments de réponse à ce stade. Quoi qu'il en soit, votre argumentation est très convaincante.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

L'ancien président de l'association du corps préfectoral rejoint le point de vue du sénateur Fréville. Lorsque j'occupais mes fonctions précédentes, j'avais émis le souhait l'application de la LOLF soit mise à profit pour accélérer la régionalisation et la déconcentration et qu'il ne s'agisse pas d'une opportunité pour les remettre en cause. Le Ministère des finances, le corps préfectoral et les élus y trouvent un intérêt commun. Je m'en félicite

Nous remercions Xavier Musca d'avoir bien voulu répondre à nos questions. Nous regrettons qu'il nous quitte car les débats qui vont suivre ne manqueraient pas de l'intéresser.

Xavier MUSCA, Directeur du cabinet du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Je serais certainement intéressé mais je suis attendu à Matignon. Je vous souhaite bon courage pour la suite de vos travaux.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je remercie Monsieur Bouyoux de rester en notre compagnie.

III - SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2003 SUR LES ORIENTATIONS DES PROGRAMMES STATISTIQUES À MOYEN TERME

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

J'invite Messieurs Béguin, Glaude et Royer à me rejoindre.

1. Statistiques d'entreprise

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Veillez m'excuser par avance si mes propos ne répondent pas exactement aux questions de Monsieur Renard : j'aborde en effet certains points de son intervention.

L'environnement du programme

Les opérations de ce programme s'appliquent, en principe, à l'ensemble du système productif. Je n'aborderai donc pas, entre autres, la connaissance des marchés, propre au monde industriel, ou des domaines connexes faisant l'objet d'une forte demande sociale : l'emploi et la localisation du système productif.

Les règlements européens

Avant les années 1990, le programme statistique français était la résultante de la confrontation entre l'offre des statisticiens et la demande exprimée par les membres du Cnis. Depuis lors, les statistiques, et tout particulièrement les statistiques d'entreprise, obéissent à des règlements européens. Ce cadre constitue, sinon une contrainte, du moins un schéma directeur du programme. Ce schéma évolue en fonction des demandes d'un certain nombre d'utilisateurs, au premier rang desquels la BCE.

Nous sommes concernés par six règlements européens. Ils portent respectivement sur les nomenclatures (PRODCOM, NACE), les unités statistiques, les répertoires d'entreprises et les statistiques conjoncturelles et structurelles.

PRODCOM vise principalement à homogénéiser les pratiques nationales. Comme Monsieur Renard l'indiquait, les États-membres n'appliquent pas pleinement ce règlement, ce qui en altère l'intérêt. Il est question d'étendre le champ des réponses à des entreprises exerçant une partie de leur activité dans l'industrie. En France, cet élargissement est déjà pratiqué.

La NACE n'a pas été évoquée jusqu'à présent. Un immense chantier de refonte des nomenclatures est en cours à l'échelle mondiale. Certains domaines particuliers ne sont pas isolés dans la nomenclature actuelle. Les frontières entre industrie et services, industrie et commerce, ou encore construction et industrie, sont susceptibles d'évoluer, ce qui aura des conséquences sur la production statistique.

Les règlements européens définissent huit unités statistiques. Nous nous appuyons essentiellement sur les notions d'unité légale et d'établissement, en statistique conjoncturelle comme en statistique structurelle. Les unités considérées sont différentes dans le règlement de statistiques structurelles et dans celui de statistiques conjoncturelles: il s'agit dans le premier cas, d'entreprises, et dans l'autre, d'unités d'activité économique. Eurostat a noté les problèmes de cohérence que cela soulevait entre statistiques conjoncturelles et structurelles. Pour notre part, nous avons des unités légales qui ne correspondent pas toujours à des entités économiques autonomes. Nous souhaitons donc utiliser, dans certains cas, la notion d'entreprise, au sens de la plus petite combinaison d'unités légales ayant un sens économique, pour améliorer les statistiques dites structurelles.

Nous n'avons pas de difficulté à suivre le règlement européen sur les répertoires : il s'agit de prendre en compte la démographie d'entreprises et d'envisager une extension éventuelle aux répertoires de groupes.

Les plus grandes évolutions auront trait aux règlements de statistique conjoncturelle et structurelle. Le champ des statistiques structurelles doit être étendu et de nouveaux domaines doivent être introduits. Quant aux statistiques conjoncturelles, il s'agit de raccourcir certains délais statistiques et d'introduire de nouvelles variables, introduction à laquelle nous nous sommes préparés.

La simplification administrative

Il s'agit de trouver le meilleur compromis entre le développement de l'information statistique réglementaire et la diminution souhaitée de la charge des enquêtes. La loi du 2 juillet 2003 a habilité le gouvernement à simplifier le droit en procédant par ordonnances. Je peux résumer les points qui nous concernent, si vous le souhaitez.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Il serait utile de les rappeler.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

L'adoption de l'ordonnance par le gouvernement entraînerait la modification de la loi du 7 juin 1951 de la façon suivante :

- La distinction entre les enquêtes obligatoires et non-obligatoires, qui relevait de l'usage, prendrait un sens légal.
- La transmission de données administratives à l'Insee et aux services statistiques ministériels pourrait être rendue obligatoire par le Ministre chargé de l'économie, après avis du Cnis. Aujourd'hui, les administrations sont libres de refuser de communiquer les informations administratives qu'elles possèdent.
- Le Comité du secret statistique verrait son champ d'action étendu aux collectivités locales. Il prendrait le nom de « Comité du secret concernant les données d'ordre économique et financier ».
- L'accès aux données administratives serait facilité pour les chercheurs. Le Comité du secret pourrait leur octroyer des autorisations d'utilisation des données mises à disposition de l'Insee, que ces données proviennent d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs.
- Le délai de protection des informations statistiques serait porté à trente ans. Nous avons craint que la loi sur les archives n'autorisât une communication plus rapide des données individuelles.

L'utilisation accrue des sources administratives constitue un axe fort du programme 2004-2008.

L'utilisation des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies devraient nous permettre de résoudre l'apparente contradiction entre la diminution de la charge d'enquête et l'augmentation de la production statistique. Nous souhaitons développer les échanges de données informatisées et les télédéclarations. Nous avons déjà lancé un programme de rénovation de SIRENE. Actuellement, 55 % des liasses peuvent être traitées par EDI. Nous espérons atteindre un taux de 80 % à la fin de 2004 et de 95 % à la fin du moyen terme.

Nous utilisons déjà abondamment Internet pour diffuser des informations statistiques. Nous allons l'utiliser de façon croissante pour collecter des données d'enquête.

Enfin, l'usage des nouvelles technologies facilitera l'accès aux données administratives.

Les grands chantiers du moyen terme 2004-2008

Ces chantiers se déduisent logiquement des transformations attendues de notre environnement.

Transformation de SIRENE

Nous nous attachons tout d'abord à achever le répertoire SIRENE 3. Nous avons déjà réalisé des gains de productivité grâce à ce chantier mais nous n'avons pas encore développé la partie statistique de ce projet.

Réflexion sur les groupes

Nous souhaiterions améliorer l'appréhension de ce qu'Eurostat appelle une « entreprise ». Nous procédons à des « profilages » de groupe, c'est-à-dire que nous recherchons des combinaisons d'entités légales du groupe pour lesquelles une consolidation à l'échelle nationale est possible. Nous avons déjà mené à bien une expérience avec le groupe PSA ; deux autres sont en cours. Elles se développeront au cours du prochain moyen terme.

La prise en compte de ces nouvelles entités aboutira au développement d'autres chantiers, comme la construction d'un répertoire de ces nouvelles entités.

Nous nous intéressons également aux groupes en tant qu'objets d'analyse. Nous mettrons certainement en place un répertoire de groupes.

Rénovation des statistiques structurelles

Le plus grand chantier du moyen terme à venir sera probablement la rénovation des statistiques structurelles. L'élaboration de ces statistiques s'appuie à la fois sur l'enquête annuelle d'entreprises et les liasses fiscales. Elles sont ensuite utilisées pour établir des données de comptabilité nationale, à travers le système SUSE. Ce dispositif est confronté tout à la fois à l'évolution réglementaire européenne et à l'utilisation accrue des sources administratives. Nous envisageons de supprimer la partie fiscale de l'EAE et d'extraire directement les informations administratives des BIC. Les questions sur l'emploi seraient également supprimées, les données étant collectées à partir des DADS. Enfin, nous introduirons des questions spécifiques pour chaque secteur afin de répondre aux évolutions du règlement européen.

En effet, parmi les domaines nouveaux introduits par ce dernier, certains sont actuellement difficiles à appréhender : la recherche et le développement, l'innovation, etc. Toutes les informations collectées seraient versées dans un entrepôt unique de données accessible à la fois pour l'Insee et les services statistiques ministériels. Nous n'aurions alors plus qu'une étape intermédiaire entre la collecte et l'utilisation des données pour la comptabilité nationale. Ce chantier devrait dépasser le cadre du moyen terme à venir.

Nous allons également être touchés par l'irruption des normes IAS/IFRS. Notre mode d'interrogation des entreprises pourrait s'en trouver modifié.

Le paysage de la statistique structurelle est ainsi appelé à évoluer du fait de trois initiatives, respectivement française, européenne et mondiale. Nous sommes associés à la décision sans en être les détenteurs exclusifs.

Révision des statistiques conjoncturelles

Le chantier des statistiques conjoncturelles est mieux connu. Parmi les nouveautés, Yvonick Renard a mentionné les informations statistiques pour la Zone Euro, pour les variables pour lesquelles cela a un sens. Le règlement européen impose aux entreprises, par exemple, de distinguer le chiffre d'affaires réalisé en Zone Euro de celui réalisé en France et dans le reste du monde. Les systèmes d'information des entreprises n'étant pas encore adaptés, la qualité des réponses n'est pas excellente pour le moment. Nous espérons une amélioration à terme.

Quelques autres nouvelles variables seront introduites dans le règlement, comme les indices de prix à l'importation et à l'export et les indices de prix dans les services. Nous avons déjà avancé concernant ces dernières.

Je n'insisterai guère sur le raccourcissement des délais, dont nous avons largement débattu. Certaines opérations sont encore programmées dans ce domaine.

Les statistiques de l'immatériel

Ce chantier est beaucoup plus informel. Les domaines de l'immatériel constituent un ensemble relativement hétérogène : recherche et développement, innovation, *knowledge management*, publicité, dépenses de logiciels, etc. Nous souhaitons élaborer des outils statistiques qui nous permettraient de mieux connaître l'immatériel. Nous avons déjà mené quelques expériences ponctuelles. Nous pensons, dès l'année 2004, programmer une enquête thématique sur ce thème.

En conclusion, les principales difficultés de ce programme de moyen terme seront les suivantes :

- la définition d'unités et la difficulté de prise en compte de la modification de l'organisation des entreprises ;
- l'absence de répertoires internationaux pour la connaissance des groupes ;
- l'absence de nomenclatures de synthèse (une demande spécifiquement française).

Par ailleurs, nous poursuivons trois objectifs transversaux :

- rendre un meilleur service à l'ensemble des utilisateurs (parmi lesquels les entreprises) ;
- simplifier la réponse des entreprises enquêtées ;
- bâtir les statistiques de demain en travaillant sur les concepts et les méthodes.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Avez-vous des observations à formuler sur cette présentation ?

Benoît ROBIN, CGT-FO

Le Cnis a largement manifesté sa volonté de faciliter l'accès aux données pour les utilisateurs, tout en renforçant la confidentialité et la protection des données individuelles. A ma connaissance, plusieurs entités coexistent, comme le centre Quételet, qui sont chargées d'encadrer l'accès aux données statistiques. En l'occurrence, s'agit-il d'une substitution ou d'une superposition ?

Vous avez évoqué des travaux relatifs aux normes comptables IAS/IFRS. J'ai cru comprendre que des travaux prospectifs étaient déjà engagés en vue d'adapter les modes de collecte à ces normes. Pourriez-vous m'aider à saisir les interactions entre ces dossiers ?

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Un règlement européen spécifie que, dès le 1^{er} janvier 2005, les entreprises faisant partie de groupes cotés devront utiliser les normes IAS/IFRS. Si l'obligation d'utiliser ces nouvelles normes se limite à ces entreprises, nous serions dans le cadre de l'hypothèse formulée par Monsieur Renard : la coexistence de deux systèmes de comptabilité en parallèle. Si les Etats décidaient d'étendre l'obligation d'utiliser les normes IAS/IFRS à l'ensemble des entreprises, que devient l'obligation actuelle de réponse selon la norme du plan comptable national ? Je ne pense pas que la question soit définitivement tranchée avant la fin de 2008. Si nous décidions d'abandonner les plans comptables nationaux, il nous faudrait revoir tout le dispositif de statistiques d'entreprise. Si rien n'est encore décidé, nous surveillons les modalités d'application des normes IAS/IFRS.

Le dispositif juridique autorisant les chercheurs à accéder aux données a changé. Le centre Quételet me semble s'occuper principalement des conditions techniques d'accession aux données.

Jean-Michel CHARPIN, Insee

Le thème de la diffusion des données individuelles est à la fois complexe et mouvant. Le Comité du secret statistique traite depuis fort longtemps les demandes d'accès aux données statistiques d'entreprise, d'une façon qui satisfait les chercheurs. Jusqu'à présent, les sources administratives, de plus en plus abondantes en statistiques, n'étaient pas comprises dans le champ de compétence du Comité. L'ordonnance lui octroiera désormais la faculté d'autoriser l'accès aux données d'entreprises issues de sources administratives.

Pour les informations individuelles, qui relèvent de la loi Informatique et liberté, la situation est également complexe et mouvante. La directive européenne y afférant est sur le point d'être transposée dans le droit français. L'accessibilité aux données individuelles des ménages en sera facilitée. Le centre Quételet joue un rôle important pour faciliter l'accès des données statistiques aux chercheurs.

A l'avenir, ce centre jouera un rôle croissant d'interface entre le système statistique public et les chercheurs. La demande des chercheurs portant sur les données individuelles devrait continuer à croître fortement. Ces données sont nécessaires à la fois pour la recherche pure et pour les évaluations et les préparations de politiques publiques. Nous vous informerons régulièrement des évolutions réglementaires. Je pense qu'elles seront nombreuses au cours du moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Nous aurons l'occasion de débattre à nouveau de ce point, Madame Silberman ayant déposé un projet d'amendement.

Roxane SILBERMAN, CNRS

Le centre Quételet assure exclusivement la diffusion de données à des fins de recherche.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Le Comité du secret également.

Mireille ELBAUM, DREES

Je n'ai pas suivi les débats sur le développement de la connaissance statistique de l'immatériel pour les entreprises. De tels sujets sont étroitement corrélés à l'utilisation de la main d'œuvre (types de contrat, organisation du travail, négociations collectives, motivation et carrière des salariés). Ne devrions-nous pas à cette occasion rapprocher davantage les statistiques d'entreprise et les statistiques sociales touchant à l'emploi et à la qualification ? Nous pourrions ainsi approcher cette thématique de façon plus précise que lors d'enquêtes ponctuelles sur l'organisation du travail, lesquelles s'appuient habituellement sur les enquêtes auprès des ménages.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Nous pourrions effectivement nous en préoccuper. Une enquête doit mesurer l'impact de l'introduction des nouvelles technologies sur l'organisation des entreprises. L'objet de cette enquête était d'interroger l'entreprise sur l'historique de ses modifications organisationnelles, et les salariés de l'entreprise sur la façon dont ils ont vécu ces modifications. Nous souhaitons pérenniser l'approche croisée originale consistant à interroger à la fois un échantillon d'entreprises et un échantillon de salariés de ces entreprises.

Mireille ELBAUM, DREES

C'est particulièrement important pour l'organisation de la recherche.

2. Statistiques sociales

Michel GLAUDE, Insee

Si je devais résumer les travaux réalisés au cours du moyen terme, je dirais qu'il s'agit de la recherche du meilleur compromis entre continuité et innovation. En effet, la mise au point d'un projet statistique est souvent longue. Pour exemple, citons le recensement rénové de la population, qui a demandé dix ans de préparation. L'utilisation des sources fiscales en parallèle des enquêtes auprès des ménages a réclamé cinq ans. Nous avons besoin de cinq ans pour préparer une enquête structurelle. Le programme de connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion a duré une dizaine d'années. Il est nécessaire d'observer une relative continuité dans la production, tout en consolidant les enseignements au fur et à mesure. Cette démarche garantit la production de séries statistiques de qualité.

Les innovations du moyen terme 1999-2003

L'effort d'innovation a été très soutenu ces dernières années. Le recensement de la population a beaucoup évolué et beaucoup de nos collègues étrangers le considèrent avec grand intérêt. L'enquête emploi est devenue une enquête continue : nous avons adapté le mode de production à la demande de données infra-annuelles sur l'emploi et le chômage. L'on peut citer également une mobilisation importante des sources administratives, la création de panels d'assurés sociaux et de bénéficiaires des minima sociaux. Des enquêtes innovantes ont été réalisées, à la demande du Cnis, comme l'enquête sans-domicile. Un groupe de travail du Cnis en avait esquissé les contours. Nous avons

également constitué une enquête de suivi des RMistes, une autre sur les handicaps, l'incapacité et la dépendance. L'enquête littératie, destinée à mesurer l'illettrisme, a été mise au point dans un environnement international complexe. Les conclusions d'une opération précédemment menée par l'OCDE avaient été contestées. Parmi les enquêtes originales, on peut enfin citer l'enquête « histoires de vie et construction des identités », dont l'objet était d'appréhender la constitution des rapports sociaux, que ce soit à travers les participations dans des associations, les liens familiaux ou encore les rapports aux autres (problème de la discrimination).

Nous avons essayé également de mettre sur pied un programme plus flexible, plus à l'écoute de la demande sociale. L'enquête permanente conditions de vie présente des parties variables qui ont permis la réalisation d'une vingtaine d'enquêtes spécifiques au cours des six dernières années. Quinze de ces enquêtes ont été cofinancées, ce qui montre l'intérêt qu'elles ont suscité. Certaines étaient tout à fait originales : elles portaient sur la vie de quartier, les filières de santé, l'éducation vue par les familles, le sport et la culture, la victimation, etc.

L'environnement du moyen terme 2004-2008

La réglementation européenne

Bien que la structuration soit moins forte que pour le système productif, les règlements européens engendrent une harmonisation européenne croissante des systèmes statistiques sociaux. Compte tenu des différences fortement marquées entre les pays du Nord et du Sud de l'Europe, les premiers faisant appel préférentiellement à des registres, les seconds, à des enquêtes, il ne s'agira pas d'une harmonisation « par les *inputs* » mais d'une harmonisation « par les *outputs* ». En d'autres termes, on n'imposera pas l'utilisation de questionnaires uniformes et de variables uniques, mais on s'entendra sur des concepts et des variables et l'on mettra en place des procédures de contrôle de la qualité des données.

Le premier levier de l'évolution du système statistique social me semble être la notion de « structures cibles » à moyen terme du système d'information. Il en existera une sur l'emploi, la formation permanente, la formation générale, la santé, les statistiques migratoires, etc. Les structures cibles progressivement mises en place permettent une bonne coordination.

Nous verrons également apparaître des « batteries » d'indicateurs sociaux qui permettront de suivre précisément l'évolution des politiques sociales dans chacun des Etats-membres. Nous devons toutefois éviter une production inflationniste de tels indicateurs, au risque de trop contraindre la production.

La décentralisation

Les formations du Cnis ont manifesté une certaine inquiétude à propos d'une dilution du système d'information. La constitution d'un système d'information partagé entre l'Etat et les collectivités locales servira l'intérêt général.

La LOLF

La LOLF appellera également la production d'indicateurs sociaux particuliers, qui permettront le suivi des politiques publiques.

L'évolution des outils et des infrastructures à moyen terme

Le recensement de population

Avec le recensement rénové, nous disposerons d'une grande variété d'informations nouvelles, concernant l'immigration, l'emploi, ou encore le logement. Nous attendons beaucoup de ce nouveau recensement.

Il rendra également possible, au-delà du premier cycle d'enquête, l'organisation d'opérations spécifiques sur des sous-populations particulières.

Les nomenclatures

Les nomenclatures continueront d'évoluer. La nouvelle nomenclature Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS) a déjà été introduite dans un certain nombre d'enquêtes. L'Education nationale travaille à un identifiant national commun pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

Les panels

Durant ce moyen terme, nous attendons une plus grande utilisation des panels et des cohortes. La demande de suivi dynamique et de suivi des parcours individuels est très forte. Ce sont souvent des études de panels qui permettent de conclure quant à l'efficacité d'une politique publique donnée. Le Directeur général a commandé dernièrement une mission de réflexion sur les panels.

La diffusion

La demande est forte en ce domaine. Du fait que nous en avons déjà débattu, je ne développerai pas davantage ce point.

Les sources administratives

Leur utilisation ira croissant. L'on pense en particulier à une meilleure utilisation des données de la CNAF, pour la question de la connaissance des revenus sociaux, ou des caisses de Sécurité sociale.

Les thèmes en développement

La demande devrait continuer à être forte sur les personnes âgées, le passage à la retraite, et le vieillissement de la population. A ce titre, un panel européen de personnes de plus de 50 ans va être constitué. A l'autre extrême, la demande est forte également sur les enfants et les adolescents, qui sont jusqu'ici un « point aveugle » de la statistique française. Or les événements de l'enfance, voire de la prime enfance, peuvent avoir des répercussions importantes tout au long de la vie. Là encore, un panel sera peut-être mis en place.

Le domaine de la santé devient une préoccupation majeure. Nous allons rendre quinquennale l'enquête structurelle actuellement décennale. Nous pourrions alterner, par exemple, des enquêtes à dominante « consommation de soins » et des enquêtes à dominante « handicaps, incapacité et dépendance ».

Le Directeur de cabinet a mentionné les thèmes de la discrimination, de la violence, de l'insécurité et de l'immigration. Nous devrions utiliser de manière combinée les statistiques administratives existantes et les enquêtes auprès de la population générale.

A propos de l'emploi, la demande devrait à mon sens rester forte pour les trois fonctions publiques. L'efficacité des politiques d'emploi, la durée du travail, la connaissance des non-salariés – une question récurrente – seront également des thèmes prépondérants. Nous devrions progresser sur le dernier grâce à la mobilisation des sources administratives. Une demande nouvelle émerge fortement : il s'agit des effets de la formation continue. Une meilleure information conjoncturelle est également souhaitée.

Conclusion

Les problématiques deviennent de plus en plus transversales, ce qui nécessite une adaptation de l'appareil statistique. Nous avons vu un exemple de ce nouveau type de problématiques avec l'enquête sur les modifications structurelles dans les entreprises. L'INED va organiser une enquête auprès des entreprises et des ménages pour mesurer la relation entre l'emploi et les familles. Les organisations des familles et des entreprises sont-elles en harmonie ? Une autre problématique complexe est la relation entre la santé et la violence. En réunion inter-formations, on nous a présenté un projet d'enquête sur les effets sur la santé des itinéraires professionnels.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Quelles sont vos observations sur cette intervention ?

Pierre BACHMAN, CGT

Nous souhaitons que le Cnis entre en relation avec l'Observatoire de la délinquance.

Nous devons, plus encore qu'auparavant, veiller au respect de la déontologie d'usage public des statistiques et des données d'enquêtes, y compris par les pouvoirs publics eux-mêmes. La décentralisation démultipliant le nombre d'opérateurs potentiels, les données doivent être utilisées de manière cohérente et sincère. L'accès le plus large possible doit être garanti, de même que la

meilleure transparence et la pluralité des problématiques. Ceci suppose une liberté de publication et une liberté d'accès pour les statisticiens et pour les usagers de la statistique, selon des règles déontologiques partagées. Un groupe de travail du Cnis a déjà été constitué consécutivement à un conflit au Ministère du travail concernant l'accessibilité et l'usage des statistiques. J'ai ici une note émanant de deux organisations syndicales du Ministère de l'agriculture. Il semble que certains responsables décident arbitrairement des informations qui peuvent, selon eux, être publiées. Ce type de démarche est contraire à l'esprit de transparence et d'accessibilité. Nous devons faire respecter les règles déontologiques, quitter à faire rappeler des ministres à l'ordre.

Michel GLAUDE, Insee

Le directeur de l'Observatoire de la délinquance est invité aux formations du Cnis. Je fais moi-même partie du conseil d'orientation de cet observatoire. Nous avons répondu très rapidement à un courrier sollicitant une enquête sur la victimation. Certains indicateurs en la matière existent depuis 1996. Ils sont assez significatifs, même si l'échantillon correspondant n'est que de 11 000 personnes (contre 40 000 personnes en Grande-Bretagne). Nous avons proposé la programmation d'une enquête complémentaire en janvier 2005 pour enrichir cet échantillon et approfondir certaines questions.

Jean-Michel CHARPIN, Insee

Le respect des règles déontologiques nécessite notre vigilance. L'incident auquel vous faites référence prend un tour plutôt favorable. La Directrice financière du Ministère de l'agriculture avait été destinataire d'une demande de modification procédurale contraire à la déontologie des statisticiens. J'ai écrit au Directeur du cabinet du Ministre de l'agriculture pour lui rappeler l'importance de ces règles pour notre profession. J'ai précisé que ces règles ne s'appliquaient pas seulement aux statistiques elles-mêmes mais aussi aux commentaires qui les accompagnent. L'incident est aujourd'hui résolu : la profession a montré qu'elle pouvait faire respecter ses règles déontologiques.

Roxane SILBERMAN, CNRS

Je voulais souligner l'importance des questions d'harmonisation évoquées par Michel Glaude. Je ne suis pas certaine que nous n'avançons pas en ordre dispersé en la matière. L'harmonisation est un chantier redoutable car elle s'accompagne d'une modification de l'organisation de l'appareil statistique. Jusqu'à présent, dans chaque pays, un débat avait lieu entre les chercheurs et les producteurs de statistiques. Aujourd'hui, on observe parallèlement un débat entre les instituts statistiques européens et les chercheurs impliqués dans la recherche comparative. J'estime que la pratique des chercheurs est insuffisamment prise en compte et que la question de l'harmonisation, qui paraît inéluctable et proche, est négligée. Cette harmonisation a certes été plus rapide dans le domaine économique mais la pression est également forte dans le domaine social.

Michel GLAUDE, Insee

Les définitions de « famille » et de « ménage » ne sont pas entièrement harmonisées au niveau européen. Une minorité de pays, dont la France fait partie, a tendance à associer le ménage au logement, tandis que les autres considèrent qu'un ménage est un ensemble de personnes qui, au sein d'un logement, entretiennent des liens particuliers (partage du budget, prise des repas en commun, etc.). Nous avons introduit cette notion à travers le vocable d'unité de vie dans certaines enquêtes auprès des ménages. Cela nous a permis de nous adapter à l'évolution des comportements sociaux et de nous diriger vers une harmonisation européenne.

Les regroupements de catégories socioprofessionnelles me semblent constituer un exemple moins positif d'harmonisation européenne. La France défend la position suivante : il faut modifier la nomenclature détaillée à quatre positions dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises pour nous adapter aux mutations de la société. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette démarche dans les enquêtes. Un groupe de travail du Cnis s'est réuni à ce sujet. L'Inspection générale de l'Insee s'est penchée sur la question d'une nomenclature regroupée. Nous avons décidé d'attendre la création d'une nomenclature européenne avant de mettre en œuvre les propositions qui ont été formulées. Nous participons aux travaux européens car nous avons répondu à un appel d'offres. J'ai toutefois le sentiment qu'Eurostat va se concentrer sur son cœur de métier et que les catégories socioprofessionnelles ne seront plus une priorité. S'il devait en être autrement, nous serions toujours prêts à participer aux travaux européens de mise au point d'une nouvelle nomenclature.

Mireille ELBAUM, DREES

Les enjeux européens sont souvent énoncés en termes de systèmes d'information et d'utilisation combinée de données administratives et de données d'enquêtes. Nous devons, me semble-t-il, faire

valoir le besoin de données d'enquêtes pour certains sujets fondamentaux, sous peine d'atteindre vite les limites de l'harmonisation européenne. Tel est le cas, par exemple, des enquêtes de santé. Les données recueillies dans chaque pays sont très difficilement comparables. Ce problème est encore plus net pour les circulations migratoires. Les chercheurs qui ont travaillé sur ce sujet en Europe ont finalement utilisé les LFS, le seul instrument capable de rendre compte des mobilités internationales. Les données administratives répondent en effet à des réglementations très différentes.

L'enjeu posé par la décentralisation sur les systèmes d'information partagés ne tient pas seulement à la conservation ou à l'agrégation de données statistiques. L'évaluation des politiques publiques nécessite le suivi de certains indicateurs permettant de retranscrire l'utilisation des différents types d'aides par les individus et de mesurer la portée des politiques qui leur sont adressées. Par rapport à la première vague de décentralisation, l'enjeu pour le système statistique me semble aussi tenir à la possibilité d'extraction d'échantillons représentatifs, et au suivi des individus au cours du temps. Un tel dispositif me semble incontournable pour évaluer des politiques publiques dans le domaine social.

Ma troisième observation est liée à la précédente. Pour suivre les évolutions sur le très long terme, nous manquons de cohortes permettant de suivre des individus tout au long de leur cycle de vie comme dans les pays anglo-saxons. Ce type d'approche nécessite une collaboration multidisciplinaire. La collaboration des chercheurs est indispensable pour la construction de ce type d'outils, une démarche fastidieuse, mais qui rend ensuite possible de nombreuses recherches.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Il est peu fait référence aux acteurs des politiques sociales dans nos avis. Au-delà des trois fonctions publiques, il serait intéressant d'examiner l'évolution des acteurs de la politique sociale, quel que soit leur statut (entreprises, coopératives, mutuelles, associations, individus, etc.). Une formation devrait se pencher sur cette question.

Michel GLAUDE, Insee

Cette remarque est fort pertinente. Beaucoup de chercheurs ont une approche assez qualitative. Dans le domaine de l'emploi, il me semble qu'il est davantage fait état de la connaissance des acteurs. Au cours de plusieurs enquêtes, nous avons cherché à mieux comprendre, par exemple, la présence syndicale au sein de l'entreprise et le dialogue syndical, tout en recueillant des données sur les salariés.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

La logique d'acteur, si elle n'apparaît pas dans l'appareil statistique, conduit souvent à prendre des mesures législatives particulières. Si l'on pense aux entreprises lorsque des mesures législatives sont votées, les autres types d'acteurs sont parfois négligés. Le milieu associatif peine à se faire entendre.

Michel GLAUDE, Insee

L'implication des acteurs dans la collecte des données est très importante. Par exemple, l'enquête sans-domicile a été réalisée après présentation du projet d'enquête aux associations en contact avec ces populations. Nous avons d'ailleurs réalisé notre enquête à travers leurs structures d'accueil. Nous avons également travaillé avec les associations de handicapés pour notre enquête sur les handicaps et la dépendance. Enfin, nous avons fait appel à diverses associations lors de notre enquête sur les identités.

Yvonick RENARD, FIM

L'usage des champs conventionnels est pratiquement absent de la statistique du Ministère du travail.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Nous devons débattre à nouveau de cette question, qui me paraît importante.

Edith ARCHAMBAULT, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne

Il me semble que la formation « Commerce, services » s'est penchée sur la question des associations en tant qu'objets d'étude, lors de la réunion de mai 2003. Actuellement, un compte des institutions sans but lucratif se met en place, sur le modèle du manuel de l'ONU préconisé par les institutions européennes. Le premier comité de pilotage de ce compte satellite s'est réuni la semaine dernière.

Mireille ELBAUM, DREES

Il serait très intéressant que nous menions une réflexion sur les acteurs sociaux. Nous avons réalisé

une enquête sur l'action sociale des communes et nous effectuons des enquêtes sur les politiques des établissements pour personnes âgées en confrontant les discours des établissements et les appréciations des personnes âgées. Il s'agit plutôt là d'expérimentations et nous aurions besoin d'une approche plus systématique.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je pense que nous reparlerons de cette question en réunion du Bureau.

3. Les statistiques régionales et locales

Jean-François ROYER, Insee

Les axes de travail

Ces axes résultent, à mon sens, d'une perception partagée des enjeux de la période à venir.

La décentralisation

L'enjeu de la nouvelle vague de décentralisation est à la fois de développer les statistiques nécessaires aux collectivités locales pour les nouvelles responsabilités dont elles hériteront et de maintenir des statistiques nationales de cadrage indispensables à l'équilibre inter-régional et à l'évaluation des politiques publiques. Cette question a été largement débattue à l'occasion de la constitution du cadre législatif définissant cette décentralisation. Le Cnis propose une collaboration sur le plan méthodologique de la sphère statistique en vue de l'élaboration des statistiques régionales. Le système d'information partagée permettra quant à lui à l'Etat et aux collectivités locales de coordonner leurs politiques publiques. Les indicateurs nationaux et les dispositifs propres aux collectivités locales devront être complémentaires.

La poursuite des chantiers en cours

Le second axe de travail s'articule autour du déploiement des investissements lourds décidés lors de la période précédente, au premier rang desquels le recensement rénové de la population et l'utilisation des fichiers administratifs. Ces chantiers nous permettront d'accéder à des données plus finement localisées, notamment pour ce qui concerne les revenus et l'appareil productif. Ce second axe sera certainement celui qui demandera le plus d'efforts.

La prise en compte de nouveaux enjeux

Enfin, il s'agit de concevoir des réponses nouvelles à des demandes parfois anciennes, qui ont en commun de prendre une dimension supplémentaire. J'en citerai quatre :

- les finances publiques locales au sens large, auxquelles Monsieur le président Fréville a fait allusion en évoquant le besoin renforcé de connaissance des interventions de l'Etat dans les régions ; les autres thèmes associés aux finances publiques locales sont la répartition fonctionnelle des dépenses ou encore la consolidation des dépenses des agents ;
- l'accès effectif des populations aux équipements, que le système statistique mesure mal, notamment en zone urbaine : nous devons en conséquence concevoir de nouveaux systèmes pendant le moyen terme à venir ;
- l'impact des trajectoires individuelles et des cycles de vie sur les territoires : le recensement rénové de la population constitue un progrès incontestable mais ne répondra pas totalement à la problématique des raisons des choix de localisation des ménages, par exemple ;
- les relations économiques inter-territoriales, notamment pour analyser les effets des chocs asymétriques.

Les conditions de réussite

Le référentiel géographique commun

La première condition de réussite est le partage d'informations finement localisée à travers un référentiel géographique commun. Il existe actuellement des obstacles de tous ordres au partage des données statistiques locales. Le développement du référentiel géographique à grande échelle, outre le Cnis, concerne principalement d'autres organismes, comme le CNIG. Le recensement rénové de la population pose aussi la question des zones urbaines de moins de 10 000 habitants et celle de l'avenir de l'Iris 2000, qui sera certainement adapté au cours du prochain moyen terme.

La culture de la qualité

Les statistiques régionales et locales ont longtemps été exhaustives. Les données ne pouvant pas être d'égale qualité pour des territoires de tailles différentes, les producteurs et utilisateurs de statistiques locales devront intégrer une culture de la qualité. Les données devront être associées à des indicateurs de qualité. Cela est indispensable dans la mesure où le recensement ne sera plus exhaustif. Les utilisateurs doivent comprendre les termes de l'arbitrage coût/utilité.

La structuration de l'offre

L'offre de données locales est vouée à une forte augmentation, grâce aux données fournies par le nouveau recensement de la population et par les sources administratives. Nous devons éviter les « déperditions en ligne » qui résulteraient du fait que chaque ministère pourra désormais développer une offre très diversifiée, au risque de désorienter les utilisateurs. Le Web données locales et le portail d'accès aux statistiques publiques pourront contribuer à bien guider les utilisateurs.

L'équilibre entre la finesse géographique et la confidentialité

Un équilibre a été progressivement obtenu entre le besoin de statistiques finement localisées et les exigences de la loi Informatique et libertés de 1978 ainsi que celles de la loi de 1951 sur la protection du secret statistique. Les données finement localisées sont celles pour lesquelles le risque de rupture de la confidentialité ou de profilage – au sens de la CNIL – est maximal. Nous devons maintenir l'équilibre législatif avec les besoins de données finement localisées, c'est-à-dire que l'information diffusée devra être assez finement localisée pour satisfaire les utilisateurs et suffisamment agrégée pour garantir le secret statistique. Les données les plus finement localisées devront être réservées aux chercheurs et aux administrations.

Lors de la réunion inter-formations, nous avons évoqué, pour toutes ces raisons, l'intérêt d'une veille sur l'avancement de ces opérations. Cela est légitime du fait que la statistique régionale et locale entre dans un processus d'annualisation. Le Cnis est bien placé pour constituer des dispositifs d'évaluation et de correction.

Débat

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Avez-vous des remarques sur cet exposé ?

Yves FREVILLE, Sénateur

Rappelons qu'en France, plus de 30 000 communes ont moins de 500 habitants. Toutes ces petites collectivités devront avoir accès à l'information statistique dont elles ont besoin. Je lis, dans le projet d'avis, qu'une concertation doit avoir lieu entre les collectivités locales et l'appareil statistique. Je partage cet avis mais je suis plus réticent devant les termes : « *sous l'égide de la CNIL* ». Mieux vaudrait écrire : « *en concertation avec la CNIL* ».

IV - NOUVEAU RECENSEMENT : ETAT DES LIEUX A LA VEILLE DE LA COLLECTE

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je remercie les trois intervenants. Je demande à présent à Alain Godinot de nous dresser une synthèse des opérations liées au nouveau recensement de la population.

Alain GODINOT, Insee

Je suis chargé de dresser un état des lieux 28 jours avant la première campagne de collecte du recensement rénové, qui doit avoir lieu sur le territoire métropolitain ainsi que dans les départements d'Outre-Mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ce projet a vu le jour entre 1994 et 1995 et a été préparé à partir de 1998. Je me propose de passer en revue les principaux événements de 2003 liés au recensement.

L'élaboration de la matière juridique

S'appuyant sur le titre V de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui a posé les principes du recensement rénové de la population, des textes d'application ont été publiés. Tout d'abord, le décret du 5 juin 2003 a défini les catégories de population et a modifié le Code général des collectivités territoriales. Ce texte a introduit les principes et les modalités des enquêtes de recensement. Il a défini les traitements de données directement ou indirectement nominatives qui pourront être mises en œuvre par les communes et par l'Insee.

Le 23 juin 2003, paraissait un nouveau décret qui répartissait les communes de France en six groupes (un groupe pour les communes de 10 000 habitants ou plus et cinq groupes pour les communes de moins de 10 000 habitants). Chaque commune connaît depuis lors la date de la prochaine campagne de recensement la concernant.

Les décrets ont été suivis de plusieurs arrêtés. Le premier d'entre eux, daté du 5 août 2003, porte application des articles 23 et 24 du décret du 5 juin 2003, relatifs respectivement aux formations obligatoires pour les personnes qui concourent à la préparation et à la réalisation des enquêtes de recensement, et à l'échéancier d'une enquête de recensement.

Le 15 octobre était publié un arrêté définissant un modèle national de carte d'agent recenseur.

Divers arrêtés concernent le traitement des données par l'Insee, l'utilisation des fichiers de la taxe d'habitation, le recensement des communautés et l'enquête cartographique dans les départements d'Outre-Mer.

La CNIL doit rendre aujourd'hui un avis sur le traitement des questionnaires collectés dans le but de produire des tableaux de résultats statistiques.

Enfin, un arrêté sera publié concernant les modalités de diffusion des résultats.

Tout cela constitue un édifice juridique sans précédent, à ma connaissance, dans l'histoire de la statistique française.

Mentionnons également le soin que nous avons eu de soumettre nos intentions aux avis d'opportunité de la formation « Démographie, conditions de vie » et de conformité du Comité du label. Nous voulions que toutes les procédures envisagées soient contrôlées en profondeur.

La préparation des acteurs

L'Insee a réalisé en début d'année les derniers tests en vraie grandeur avec la collaboration d'une centaine de communes volontaires. Ces tests nous ont permis de roder les procédures de collecte ainsi que les applications informatiques. Je remercie ces communes et tout particulièrement les trois communes qui ont constitué, depuis le début de 2001, un site expérimental : Lyon (cinquième arrondissement), Villefranche-sur-Saône et Anse.

Le réseau des 600 superviseurs est issu pour l'essentiel de nos directions régionales. Les

superviseurs exercent la triple fonction de conseil aux communes, de formation des acteurs communaux et de contrôle des opérations de collecte. Ils sont déployés sur le terrain depuis le mois d'octobre. Les équipes permanentes de l'Insee représentent 200 personnes. Elles seront occupées du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Nous avons pu les mettre en place en redéployant des moyens de l'Insee, celui-ci ayant réalisé des gains de productivité par ailleurs (notamment dans les travaux SIRENE).

Les nombreuses applications informatiques dédiées à la collecte et l'exploitation des données de recensement sont en cours de développement. Si le développement de certaines applications devait prendre du retard, nous avons prévu des solutions de repli. Nous sommes donc sereins à l'approche de la collecte.

Nous avons développé un outil gratuit d'aide aux communes. Les communes pourront grâce à lui suivre commodément le déroulement des opérations de collecte sur leur territoire.

Les établissements publics de coopération intercommunale concernés par l'enquête de recensement de 2004 sont seulement au nombre de quatre. Ils sont respectivement situés en Ile-de-France, dans les Pays de la Loire, en Bourgogne et à la Réunion. Le degré de préparation des communes est bon. 8 000 coordonnateurs communaux ont déjà été formés par les superviseurs et les agents de l'Insee. Chaque coordonnateur aura en charge le suivi des opérations de collecte d'une commune. Un peu moins de 1 000 communes de plus de 10 000 habitants et 7 200 communes de moins de 10 000 habitants sont concernées par la première campagne. Toutes ces communes sont en train de constituer les équipes de d'agents recenseurs - il y en aura environ 18 000 -, qui seront formées au tout début de l'année 2004.

Selon les rapports de nos directeurs régionaux, eux-mêmes informés par les 600 superviseurs déployés sur le terrain, le degré de préparation est bon. Les communes pourront dans l'ensemble réaliser l'enquête dans de bonnes conditions en janvier et février prochains.

Il eût été très étonnant de ne pas enregistrer le moindre incident de parcours durant cette phase préparatoire. Le directeur général de l'Insee a reçu une cinquantaine de lettres de protestation plus ou moins véhémentes émanant de diverses communes. Une vingtaine de ces courriers provient plutôt de communes de moins de 10 000 habitants, certaines se plaignant de devoir organiser la campagne de recensement dès 2004, et d'autres de devoir attendre 2007 ou 2008. Nous leur avons répondu en leur rappelant les dispositions réglementaires en la matière.

Une trentaine de lettres émanant de communes de plus de 10 000 habitants sont plus incisives. Ces courriers font principalement état de trois préoccupations :

- Le montant de la dotation forfaitaire de recensement ne paraît pas égaler les dépenses engagées pour réussir l'enquête de recensement.
- Les communes ont dû fortement s'investir pour vérifier le répertoire d'immeubles localisés, d'où seront tirés les échantillons recensés en 2004 pour les communes de 10 000 habitants ou plus.
- L'Insee n'aurait pas suffisamment expliqué les raisons motivant la mise en place d'un système de recensement par sondage. Les communes qui s'expriment à ce sujet doutent de la pertinence d'un tel mode de collecte et craignent que la précision des données n'en soit affectée.

Nous avons répondu individuellement et complètement à chaque courrier. Nous avons la faiblesse de penser que, sur chacun des points soulevés par les communes, nos réponses sont solidement argumentées.

A l'heure où je vous parle, des doutes subsistent seulement sur l'engagement effectif d'une dizaine de communes le 15 janvier et des doutes sérieux n'existent que pour trois à cinq d'entre elles. En dépit du bruit médiatique soulevé çà et là par des contestataires, l'immense majorité des communes est donc bien préparée. D'ailleurs, même les communes qui nous sont apparues comme les plus véhémentes se préparent à la campagne de recensement.

En dehors de la voie épistolaire, nous sommes prêts au dialogue à tout instant. Hier encore, le Directeur général de l'Insee, Jean-Michel Durr, directeur du programme, et moi, participions à une réunion organisée par l'Association des maires de grandes villes de France. Cette réunion était présidée par le maire de Montreuil, l'opposant le plus radical au nouveau système. Une douzaine de communes de grande taille de toute la France étaient représentées. Les maires ont considéré à

l'unanimité que la dotation n'était pas à la hauteur des dépenses engagées. Tous les maires ont également considéré que l'investissement consenti pour mettre à jour le RIL était lourd. A propos de la qualité du RIL, les propos étaient mitigés, les sentiments allant de l'inquiétude à la satisfaction. Nous avons entendu des doutes portant sur la méthode, qui n'étaient visiblement pas partagés par tous les participants.

Une nouvelle réunion est prévue avec des communes franciliennes de grande taille membres de l'Association des maires de grandes villes de France.

Depuis juin dernier, et jusqu'à l'été 2004, le Cnis anime un groupe de travail sur l'utilisation des résultats du recensement. Il compte plusieurs dizaines de participants, essentiellement des utilisateurs de statistiques.

Vous allez peut-être approuver, au sein de l'avis, l'idée de mettre en place une instance d'évaluation du processus de collecte de l'information, dans une quadruple dimension : l'organisation, la préparation, la réalisation et le contrôle des enquêtes du recensement. J'espère que vous approuverez cet avis. Je pense qu'il est excellent, pour une opération si complexe et si importante pour les collectivités territoriales, que nous nous efforcions d'observer attentivement le déroulement des opérations, dans le dessein d'améliorer les procédures de collecte du nouveau recensement.

En résumé, je suis relativement confiant. Presque toutes les communes sont bien préparées aux opérations de collecte. Les différents acteurs sont formés ou sont sur le point de l'être. Les relations avec les 600 superviseurs, enfin, sont excellentes.

Les ultimes préparatifs et la campagne de communication

Nous sommes en train d'achever le déploiement des moyens matériels dépendant de l'Insee dédiés aux opérations de recensement. La formation des agents recenseurs aura lieu aux dates prévues. Dès le 7 ou le 8 janvier, les agents recenseurs commenceront à reconnaître les zones qu'ils visiteront.

La communication répond à des enjeux importants. Il nous faut, comme à l'accoutumée, convaincre la population que le recensement est utile, et qu'il n'est pas contraire au respect des libertés publiques. Il faudra par ailleurs expliquer pourquoi toute la population ne sera pas recensée en une seule fois.

En concertation avec l'agence de communication que nous avons choisie, nous avons retenu les choix stratégiques de la campagne de communication. Notre société évoluant rapidement, il est utile de connaître les changements qu'elle subit. Dans ce dessein, il est nécessaire de procéder à des mesures plus fréquentes, ce qui permet d'optimiser les décisions des différents acteurs du pays.

Du fait de l'état d'esprit actuel de la population, nous avons choisi d'écarter toute approche qui aurait reposé sur l'injonction, l'appel au civisme ou encore l'explication des modalités techniques du recensement. Le discours publicitaire sera centré sur l'utilité personnelle et collective du recensement et sur sa fréquence désormais annuelle.

Dans un souci d'optimisation des moyens, la pression médiatique sera modérée. Nous souhaitons faire preuve de pédagogie auprès de la presse et des communes. Nous avons mis au point une signalétique adaptée, grâce à un logo du nouveau recensement qui se déclinera en un logo propre à chacune des campagnes.

La campagne comportera une dimension nationale et une dimension de proximité. La campagne nationale sera orientée à la fois vers les communes et vers le grand public. Le point culminant de la campagne auprès des communes aura été le Salon des maires et des collectivités locales qui s'est tenu du 18 au 20 novembre dernier, et durant lequel nous avons dialogué avec des centaines d'élus et organisé deux conférences.

La campagne grand public a débuté le 2 octobre, avec une conférence de presse nationale à dominante pédagogique. Le message a été bien repris par la presse. Des conférences de presse régionales ont été organisées en parallèle.

Les opérations de communication auprès du grand public démarreront véritablement le 8 janvier. Nous tiendrons une conférence de presse nationale et des conférences de presse régionales et nous communiquerons un dossier de presse à l'ensemble de la presse nationale, régionale et locale.

La diffusion d'un spot télévisé de 30 secondes et d'un second spot, résumé du précédent, de 10 secondes, commencera le 13 janvier. La campagne télévisée durera quatre semaines. Il s'agit de convaincre la population de l'utilité du recensement, sous une forme ludique et humoristique. Nous espérons que les personnes qui verront ce spot se prêteront de bonne grâce à l'opération et réserveront un bon accueil à l'agent recenseur.

La campagne de proximité se déroulera dans chaque commune. Il y sera notamment expliqué pourquoi chaque Français n'est pas recensé une année donnée. Nous mettons gratuitement tout le matériel nécessaire à la disposition des 8 000 communes concernées par la campagne de 2004. Parmi elles, chacune des communes de 1 000 habitants ou plus recevra un cédérom qui lui permettra de dupliquer les moyens de communication. Ce cédérom sera disponible sur demande écrite à la direction régionale de l'Insee pour toutes les autres communes concernées par la campagne 2004.

Nous nous appuyerons également sur les associations susceptibles de sensibiliser la population sur le bien-fondé de l'opération.

Au terme de ces nombreuses années de préparation, qui ont nécessité un lourd investissement pour les communes et pour l'Insee, j'ai le sentiment que notre pari est en passe d'être gagné.

Débat

Benoît ROBIN, CGT-FO

Les précisions de Monsieur Godinot sont appréciables. Néanmoins, j'ai le souvenir de déclarations antérieures de votre part faisant déjà état de réticences. Je constate qu'elles ont tendance à perdurer.

Vous avez évoqué la constitution d'une instance d'évaluation. A quel rythme se réunirait-elle ? Comment les membres du Cnis seront-ils informés du déroulement du recensement ?

Alain GODINOT, Insee

Il est indispensable de mettre en place cette instance d'évaluation. Telle que prévue dans le projet d'avis, elle devrait regrouper des représentants des associations d'élus, des associations de cadres territoriaux et des associations de techniciens. Il serait en effet bénéfique de pouvoir rassembler des élus, des directeurs de services et des techniciens et de passer au crible les modalités de réalisation des recensements.

Il convient de distinguer le domaine législatif et réglementaire, générateur d'obligations pour les différents acteurs, et les domaines qui n'en dépendent qu'indirectement. Par exemple, la façon de répartir le travail entre les agents recenseurs, voire la détermination du nombre d'agents recenseurs, ne figure pas dans les textes réglementaires. L'Insee bénéficie d'une expérience en la matière, ce qui l'autorise à suggérer ou à recommander des pratiques, mais en aucun cas à les imposer. La décision finale revient entièrement à la commune.

La collecte des données de recensement donnera certainement lieu à des expériences originales. Nous nous devons de les observer. Les documents que nous avons adressés aux communes établissent la distinction entre leurs obligations et les éléments pour lesquels elles doivent faire un choix, et pour lesquels l'Insee n'a qu'un rôle de conseil. Nous devons faire en sorte de diffuser les expériences couronnées de succès. C'est pourquoi j'attends beaucoup du processus d'évaluation. Je souhaite vivement que tous les acteurs qui éprouvent quelques doutes ou inquiétudes participent à l'évaluation. C'est grâce à elle en effet que nous pourrions progresser collectivement.

A mon sens, l'instance d'évaluation devrait être mise en place durant les premiers mois de l'année 2004. Elle devrait, dès sa constitution, se pencher sur le déroulement de la première campagne de recensement selon le nouveau modèle.

V - DISCUSSION ET VOTE DE L'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2004-2008

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je remercie Alain Godinot de son intervention. Je vous propose de passer à l'examen des projets d'avis. Nous avons reçu trois demandes écrites d'amendement et je considère que Monsieur Fréville en a formulé une quatrième, en faisant référence à la concertation menée « sous l'égide de la CNIL ».

Avez-vous des remarques générales portant sur les projets d'avis avant que nous n'examinions les amendements ? Nous nous livrerons ensuite au même exercice pour l'avis 2004, dont je rappelle qu'il est constitué des avis de chaque formation mais ne comprend pas d'avis général.

Gérard-François DUMONT

J'ai apprécié la volonté avec laquelle Monsieur Godinot a mené à bien la préparation du recensement rénové. Il est impératif qu'il réussisse, sauf à nous retrouver complètement démunis. Je note que ce programme statistique de moyen terme est daté 2004-2008 et que les résultats du recensement rénové ne commenceront à devenir réellement intéressants qu'à partir de 2009. Rappelons l'existence de systèmes alternatifs à ce mode de recensement. J'avais pour ma part fait voter à l'unanimité par le Conseil économique et social un projet de réforme du recensement.

Je ne comprends pas néanmoins, que le Conseil « se félicite » ou « se réjouisse » dans les avis de la formation Démographie, conditions de vie s'agissant du recensement, lequel ne fournira des résultats qu'après la fin du programme de moyen terme. Je ne peux pas partager cette formulation inhabituelle dans les avis. Si elle devait être maintenue, je serais dans l'obligation de m'abstenir.

Alain GODINOT, Insee

Il est exact que c'est seulement à partir de la fin de l'année 2008 que le nouveau recensement produira chaque année toutes les statistiques détaillées, depuis le niveau national jusqu'au niveau infracommunal. Néanmoins, de 2004 à 2008, le système produira progressivement de l'information. Chaque année, 14 % de la population nationale sera enquêtée, soit 8 500 000 personnes, ce qui est un échantillon important. Il sera possible de produire, dès le début de 2005, des informations statistiques de plus en plus précises jusqu'au niveau régional. Chaque commune de moins de 10 000 habitants sera assurée de recevoir, dans les douze, voire quinze mois qui suivront la campagne la concernant, une information statistique très riche. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, nous recenserons tous les ans 8 % de la population. Nous souhaitons produire, le plus tôt possible, une information statistique correspondant aux besoins des communes.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

A titre personnel, je ne vois aucune raison de ne pas se féliciter et de ne pas se réjouir du fait que les délais aient été respectés.

Nous allons dans un premier temps examiner les quatre demandes d'amendements dont nous sommes saisis. La première a été déposée par Madame Silberman et porte sur l'avis n°3. Y a-t-il des oppositions à cette proposition d'amendement ?

Yvonick RENARD, FIM

Cet amendement risquerait de porter atteinte au principe d'égalité républicaine. Par ailleurs, il tombe dans le champ de l'ordonnance qui portera sur la révision du champ de compétences du Comité du secret statistique.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je suis favorable à cet amendement, moyennant une modification purement rédactionnelle. Prendre en compte les spécificités des chercheurs ne me semble pas contradictoire avec le principe d'égalité. Pour ma part, j'aurais rédigé cet amendement de la façon suivante : « *Toutefois, l'accès aux fichiers administratifs étant plus difficile pour les chercheurs que l'accès aux enquêtes, il importe de veiller à ce que des procédures adaptées soient mises en place.* » La proposition d'amendement était ambiguë dans la mesure où l'on pouvait penser que nous réservons un traitement particulier aux chercheurs. Ma reformulation traduit-elle bien votre pensée ?

Roxane SILBERMAN, CNRS

Tout à fait. Je sais que des textes législatifs sont prévus. Je tenais à faire figurer les termes de « procédures adaptées ». Ces fichiers n'en demeureront pas moins plus difficiles d'accès que les données d'enquêtes.

La proposition d'amendement, modifiée en séance, est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Monsieur Robin propose d'amender l'avis n°15 de l'avis général. Pourquoi nous suggère-t-il de remplacer l'avis rédigé par le Bureau par celui de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie?

Yves ROBIN, SESSI

Ma réflexion initiale portait sur un élément qui pouvait apparaître comme un point de détail. Dans l'avis n°15 de l'avis général, il est fait allusion à la rénovation de la composante structurelle du système statistique d'entreprise. Or toutes les formations du Cnis traitant des statistiques d'entreprise ont également parlé de la rénovation souhaitée de la composante conjoncturelle. Je regrette que l'on puisse restreindre le message des formations à travers l'avis général. C'est pourquoi je pensais rajouter une référence à la composante conjoncturelle, ou alors introduire un « notamment » avant la référence à la composante structurelle.

En relisant l'avis de la formation « Industrie, industries, industries agricoles et alimentaires, énergie », j'ai constaté qu'un autre avis était très proche. D'où mon idée de fusionner les deux avis en un seul. La rédaction devrait prendre en compte à la fois ce qui figure dans l'avis et ce qui avait été exprimé dans le second avis auquel j'ai fait référence.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je propose que l'on amende notre avis de la façon suivante, toutes choses égales par ailleurs : « *Le Conseil encourage la rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle* ». Je ne pense pas que nous ayons voulu aller à l'encontre de l'avis de la formation. Cet amendement vous convient-il ?

Yves ROBIN, SESSI

Je regrette que l'on n'introduise pas l'idée que la rénovation intervient dans l'esprit de réaliser le meilleur compromis possible entre la qualité de l'information et l'allègement de la charge pour les enquêtés – ou le raccourcissement des délais, le cas échéant.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

En quoi pourrions-nous nous opposer à la qualité de l'information ? Je propose que nous nous en tenions à une modification légère pour ne pas alourdir inutilement le texte. De même, l'allègement de la charge statistique n'est pas conçu au sein d'une démarche qui nuirait à la qualité. Je vous rappelle que l'avis de la formation sera aussi adopté.

Yves ROBIN, SESSI

Je propose au contraire de le supprimer car il serait redondant.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Mieux vaut s'en tenir à ma proposition. Les redondances ne sont pas gênantes, dans la mesure où chaque avis doit pouvoir être lu indépendamment des autres.

La proposition d'amendement, modifiée en séance, est approuvée à l'unanimité.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Ainsi que Monsieur Fréville l'a suggéré, je propose que nous remplacions, dans l'avis n°24 de l'avis général, « *sous l'égide de la CNIL* » par « *en liaison étroite avec la CNIL* ».

La proposition d'amendement est approuvée à l'unanimité.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Monsieur Robin a proposé d'ajuster l'amendement n°2 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie.

Michel EURIAT, Insee

Le délai de 42 jours est déjà atteint. La France s'est vraiment engagée à un délai de production de 40 jours dès le début de 2005.

Maurice DELAPORTE, Alliance 7, Co-président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

Mon appréciation est similaire. A mon sens, la phrase devrait se terminer par : « *visant à tenir les délais de disponibilité des résultats* ». Il ne s'agit pas de réduire indéfiniment les délais de production.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Il me semble déceler une nuance entre vos deux positions. Monsieur Euriat semblait plus favorable à la poursuite de l'effort de réduction des délais.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

L'avis porte sur l'année 2004 et non sur le moyen terme contrairement à ce qui a été inscrit par erreur sur le document du secrétariat.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

En ce cas, nous allons tout d'abord terminer le débat sur l'avis du moyen terme. Avez-vous d'autres propositions d'amendement ?

Mireille ELBAUM, DREES

Dans l'avis n°9 de l'avis général, il est question de « *système d'observation de la population immigrée ou d'origine étrangère afin de mieux connaître les flux migratoires au niveau national* ». Dans l'avis de la formation « Démographie, conditions de vie », il est bien indiqué que ces problèmes de migrations doivent aussi être abordés sur le plan européen. Si les problèmes d'intégration ont une dominante nationale, les problèmes d'immigration concernent en premier lieu l'Europe. Il me semblerait donc pertinent de remplacer « *au niveau national* » par « *aux niveaux national et européen* » ou par « *au niveau national, dans un cadre européen* ». Des recherches récentes ont révélé l'existence de migrations temporaires pendant un mouvement migratoire entre deux pays.

Yvonick RENARD, FIM

Il me semble anormal que les rapporteurs proposent des amendements au texte de leur formation sans consultation de leur président.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je ne suis pas certain que nous devions nécessairement amender le texte. Il faudrait alors préciser dans quel cadre vous vous situez : s'agit-il d'une contribution à un système statistique européen ? D'une analyse des mouvements migratoires entre pays de l'Union Européenne ? Par ailleurs, les échanges qui ont lieu au sein de l'espace Schengen peuvent paraître intéressants. Je vous invite donc à préciser le sens de votre intervention au Secrétariat pour que cela apparaisse dans le compte-rendu. Vous pourrez toujours proposer un avis pour l'année 2005.

L'ensemble de l'avis général et les avis des formations pour le moyen terme 2004-2008 ainsi amendés sont soumis aux voix. Le texte recueille l'unanimité moins une abstention.

VI - DISCUSSION ET VOTE DE L'AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2004**Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis**

Sur l'amendement de l'avis n°2 pour 2004 de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » avez-vous des observations complémentaires à formuler ?

Yves ROBIN, SESSI

Je voulais précisément indiquer le sens de ma proposition. La seconde phrase de cet avis commençait par : « *Le Conseil note que la première étape sera un délai de 42 jours en 2003...* » Je propose de remplacer ce texte par : « *Le Conseil note que la première étape consistant à réduire le délai à 42 jours est en voie d'être atteinte...* ». Ce qui n'était encore qu'un souhait au printemps dernier, lorsque nous avons rédigé l'avis, est en passe de devenir réalité. Ma proposition vise à tenir compte de cet état de fait.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Michel Euriat expliquait tout à l'heure que le délai de 42 jours était atteint.

Maurice DELAPORTE, Alliance 7, Co-président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

Dois-je comprendre que la seconde partie de l'amendement proposée par Monsieur Robin « *et engage les organisations professionnelles et les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts visant à réduire les délais de disponibilité des résultats* » est maintenue ou abandonnée ? Je pense qu'elle n'a plus lieu d'être.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Cela ne figurait pas dans la proposition initiale. Le Secrétariat a cru qu'il s'agissait d'une proposition d'amendement de l'avis n°2 du moyen terme et non de l'avis n°2 de 2004.

Yves ROBIN, SESSI

Je propose de modifier très légèrement la fin de phrase : il s'agirait de constater que les organisations professionnelles ont déjà beaucoup fait pour améliorer les délais et de leur demander de poursuivre leurs efforts.

Maurice DELAPORTE, Alliance 7, Co-président de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie »

La fin de phrase laisse penser que l'on envisage de réduire encore le délai de production.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

Il est certain que nous irons en deçà de 42 jours.

Yvonick RENARD, FIM

Tout à l'heure, Monsieur Musca a constaté que nous étions les meilleurs avec l'Allemagne en termes de statistiques. Nous prouvons que nous voulons être encore en avance.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

En ce cas, nous pouvons écrire : « *Le Conseil note que la première étape consistant à réduire le délai à 42 jours est en voie d'être atteinte et engage les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts pour atteindre l'objectif de 40 jours.* »

La proposition d'amendement est approuvée à l'unanimité.

L'avis 2004 ainsi amendé est soumis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

VII - POINTS DIVERS

Aucun point divers n'est abordé.

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Je vous remercie de votre attention.

Je renouvelle, au nom du Bureau et de l'ensemble du Cnis, nos remerciements sincères au directeur général de l'Insee, à Jean-Pierre Puig et Carla Saglietti pour leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution (403/D130 du 26/11/03)
- Bilan du programme à moyen terme 1999-2003
- Résumé des programmes statistiques 2004-008 des services producteurs (400/D130 du 25/11/03)

Document diffusé en séance

- Programme d'enquêtes 2004 (version arrêtée au 11/12/03)
- Rectificatif au Résumé des programmes statistiques 2004-008 des services producteurs (413/D130 du 12/12/03)
- Amendements au projet d'avis

ANNEXE**"Document transmis par Monsieur Jean-Pierre BOMPARD
pour être joint au compte-rendu de l'Assemblée plénière du Cnis
à laquelle il n'a pu assister dans son intégralité"**

Monsieur le Ministre, notre intervention portera sur trois points.

Le premier point a trait à la clarté et accessibilité des statistiques publiques. Sur ce point, suite au rapport du CNIS, les choses avancent. Il est, en effet, prévu la mise en place d'un portail de statistiques publiques qui devraient permettre aux utilisateurs –dont notre Confédération CFDT de mieux circuler dans le maquis des diverses statistiques publiques. Nous insistons pour que ce portail soit, dès sa version zéro, ouvert sur l'Europe. Notre démarche, au travers de la Confédération européenne des Syndicats, est nécessairement européenne.

Cette approche nécessite rigueur et transparence. On ne peut, lorsqu'il s'agit de comparaisons aussi stratégiques que par exemple le PIB ou les salaires, se contenter d'approximation. Il faut donner de la crédibilité technique aux statistiques européennes. Il est vrai, malheureusement, que la situation actuelle d'Eurostat n'aide guère.

Le rapport "Clarté et accessibilité" recommandait aussi le respect des procédures internes à l'élaboration de statistiques publiques. Le politique, légitime devant la Nation, ne doit pas intervenir sur l'écriture statistique. Il valide, par contre, des programmations en fonction de l'intérêt général.

Le second point a trait à la rénovation du recensement général de la population. Cette initiative est bonne, mais il faut redoubler d'efforts pour convaincre nos citoyens de ce bouleversement. Le doute est permanent dans l'opinion sur la fiabilité des sondages. L'INSEE, à cet égard, a fait les bons choix. Ses moyens doivent être à la hauteur des ambitions affichées.

Le dernier point vous sera, malheureusement, familier. Il porte sur les questions budgétaires. Votre gouvernement mène la politique macro-économique qu'il souhaite. Mais, il est du devoir d'une Confédération –soucieuse aussi de l'intérêt général et de l'avenir- de signaler les tensions. Dans le champ de la statistique publique, mais on pourrait aussi prendre celui de la recherche publique, il faut de la continuité. Les volumes de dépenses décidées en Loi de Finances initiale ne peuvent de manière récurrente faire l'objet de gel et d'annulation. Mieux vaut annoncer la couleur dès le départ, on sera alors d'accord ou pas, mais des perspectives stables seront annoncées et les programmes construits en conséquence.

Pour la CFDT, un volume significatif de dépenses en faveur de la statistique publique est un gage pour l'approfondissement de la démocratie économique et sociale. Les partenaires sociaux qui savent assurer leurs responsabilités ont besoin de chiffres garantis. La question des retraites en a été le meilleur exemple. Mais celui de la fonction publique relève, aujourd'hui, du même degré d'exigence.

Ces quelques demandes ne doivent pas occulter la qualité, toujours démontrée, de notre service public de la statistique. Souhaitons lui de pouvoir continuer sans tensions inutiles.

19 décembre 2003

AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS



Cnis - AMENDEMENTS AU PROJET D'AVIS DU 26 NOVEMBRE 2003 (n°403/D130)

Partie programme moyen terme 2004-2008

Formation, page, dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements (en caractères gras ci-après)	Origine	Résultat du vote du Conseil
AVIS GÉNÉRAL Page 5	<p>Proposition écrite : avis n°3, rajouter : Toutefois, pour les chercheurs, l'accès aux fichiers administratifs est plus difficile qu'aux enquêtes. Il importe donc de veiller à ce que des procédures adaptées d'accès aux données soient mises en place.</p> <p>Proposition soumise au vote : <i>Toutefois, l'accès aux fichiers administratifs étant plus difficile pour les chercheurs que l'accès aux enquêtes, il importe de veiller à ce que des procédures adaptées d'accès aux données soient mises en place.</i></p>	Roxane SILBERMAN CNRS Lasmas	Accepté
AVIS GÉNÉRAL Page 7	<p>Proposition écrite : remplacer l'avis n°15 par l'avis n°1 de la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie : Le Conseil approuve la proposition, présentée par les différents services, d'entreprendre une rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle. Il appuie et suivra particulièrement la mise en oeuvre des orientations principales visant à mieux articuler les sources annuelles et infra-annuelles, ainsi que les sources d'origine administrative et les sources statistiques. Enfin, il souhaite que cette rénovation prenne en compte l'évolution des besoins des utilisateurs de statistiques, avec le souci du meilleur compromis entre la qualité de l'information délivrée et l'allègement de la charge de réponse des entreprises.</p> <p>Proposition soumise au vote : <i>Le Conseil encourage la rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.</i></p>	M. Yves ROBIN SESSI	Accepté

AVIS GÉNÉRAL Page 8	<p>Proposition en séance : avis n°24, dernière phrase : « ... sous l'égide de la CNIL » remplacer par « ... en liaison étroite avec la CNIL ».</p> <p><u>Proposition soumise au vote</u> <i>idem</i></p>	M. FREVILLE Président de la formation Statistiques régionales et locales	Accepté
-------------------------------	---	---	---------

Partie programme 2004

Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie Page 21	<p>Actualiser l'avis n°2 comme suit : Le Conseil demande que soient poursuivis les importants travaux déjà engagés tant par l'Insee que par le Scees et le Sessi pour permettre à la France de remplir, à un haut niveau de qualité, toutes ses obligations européennes en matière d'indicateurs conjoncturels. Le Conseil note que la première étape consistant à réduire le délai à 42 jours est en voie d'être atteinte et engage les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts visant à réduire les délais de disponibilité des résultats.</p> <p>Proposition soumise du vote : ... les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts pour atteindre l'objectif de 40 jours.</p>	M. Yves ROBIN SESSI	Accepté
--	--	------------------------	---------

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE À MOYEN TERME 2004-2008

ET

SUR SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION

Avis général sur le programme à moyen terme 2004-2008

Le Conseil souligne l'ampleur et la qualité de la concertation organisée pour définir les orientations à moyen terme de la statistique publique. Il apprécie que les utilisateurs et les partenaires sociaux aient pu exprimer leurs besoins en particulier dans le cadre de trois Rencontres, sur les statistiques sociales et les statistiques d'entreprise, sur les statistiques monétaires et financières et sur les statistiques régionales et locales.

Le Conseil rappelle qu'il suivra, année après année, les recommandations et les avis émis et sera particulièrement attentif aux modulations qui pourront être apportées au programme à moyen terme, visant à répondre aux besoins d'information nouveaux ou à mesurer d'importantes questions d'actualité.

En particulier, le Conseil attache une grande importance à ce que les services statistiques publics aient les moyens suffisants pour assurer la continuité de certaines statistiques et ne pas remettre en cause les progrès réalisés au cours du précédent programme à moyen terme.

Le Conseil tient à remercier les présidents et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur le programme à moyen terme 2004-2008, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

Thèmes transversaux

1. Le Conseil souhaite que le système statistique public soit associé le plus en amont possible à l'élaboration de systèmes d'indicateurs cohérents pour l'évaluation des politiques publiques. Ceci concerne :
 - ◆ l'évolution des disparités des situations au niveau régional et local dans le cadre du projet de création d'un observatoire des territoires,
 - ◆ le suivi de l'efficacité des dépenses publiques dans le cadre de la LOLF,
 - ◆ le système d'indicateurs harmonisés au niveau européen dans le cadre des différentes politiques sociales, en particulier les Plans nationaux pour l'emploi ou pour l'inclusion sociale ainsi que la stratégie de Lisbonne.
2. Le Conseil souhaite que le système statistique public assure un suivi des performances au regard du **développement durable** dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale.
3. Le Conseil approuve la poursuite de l'effort engagé lors du précédent programme à moyen terme d'**utilisation des sources administratives aux fins de connaissance statistique**. Cette orientation qui permet l'allègement de la charge statistique pesant sur les répondants devrait être facilitée par les textes législatifs récents. Elle revêt une importance particulière alors que s'ouvre une nouvelle phase de décentralisation qui va accroître la demande d'informations statistiques finement localisées. Toutefois, l'accès aux fichiers administratifs étant plus difficile pour les chercheurs que l'accès aux enquêtes, il importe de veiller à ce que des procédures adaptées d'accès aux données soient mises en place.
4. Le Cnis demande à être **informé des projets de règlement européen ainsi que des projets de textes législatifs et réglementaires nationaux** concernant la statistique de façon à permettre au Conseil, au Bureau, aux formations ou à ses membres de faire part à l'Insee de leurs observations en temps utile.
5. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la révision des **nomenclatures d'activités et de produits** à horizon 2007 soit poursuivie, notamment dans le cadre de la CNAP. Cette concertation doit permettre de prendre en compte au mieux les attentes des utilisateurs dans les positions défendues par les représentants de la France dans les négociations internationales.

6. Le Conseil souhaite que l'**accès à l'information statistique soit facilité aux différentes catégories d'utilisateurs**. Ceci passe par un développement de la mise à disposition gratuite sur l'internet d'informations statistiques de référence et de données détaillées (nationales et locales), la mise en place d'un portail de la statistique publique qui facilitera l'accès à ces données et l'utilisation de tous les relais possibles.
Ceci passe également par la constitution de bases de données locales, nationales et européennes adaptées (formats de données, documentation) aux besoins des entreprises, des organismes publics et privés et des partenaires sociaux dans des conditions tarifaires de plus en plus favorables.
Enfin, le Conseil souhaite que l'accès des chercheurs aux données individuelles soit facilité dans le respect des règles du secret statistique dès que la directive européenne sur la protection des données individuelles sera transposée.
7. Le Conseil souhaite que la rénovation du **site internet du Cnis** permette d'associer plus étroitement l'ensemble de ses membres, ainsi que les représentants des différentes catégories d'utilisateurs notamment régionaux et locaux, aux débats

Statistiques sociales

8. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des conditions de réalisation du premier cycle des **enquêtes de recensement** au cours de la période 2004-2008. Il souhaite par ailleurs que cette période soit mise à profit pour définir les améliorations susceptibles d'être mises en œuvre, concernant le questionnaire, les enquêtes associées, la méthodologie de collecte et d'estimation ainsi que la diffusion des résultats.
9. Le Conseil souhaite une amélioration du **système d'observation de la population immigrée ou d'origine étrangère** afin de mieux connaître les flux migratoires au niveau national avec des précisions au niveau infra-national lorsque cela s'avère nécessaire. Il souhaite également une meilleure connaissance des caractéristiques de cette population en termes d'emploi, de santé et de conditions de vie.
10. Le Conseil souhaite une meilleure connaissance des catégories de **population les plus concernées par les phénomènes d'inégalités et de discriminations**, notamment les femmes, les personnes âgées, les enfants et les étrangers en situation irrégulière. Il soutient les efforts présents et à venir pour constituer un véritable système d'information sur l'insécurité et les phénomènes de délinquance et de violences. Il souhaite qu'une information soit disponible sur l'accès aux droits sociaux des populations en difficulté.
11. Le Conseil appuie les efforts réalisés **au niveau européen** afin de **hiérarchiser et d'harmoniser les données** les plus pertinentes **en matière sociale** dans un souci de comparabilité internationale (systèmes intégrés par domaine, indicateurs sociaux, plan d'action au niveau européen..). Il incite les statisticiens français à participer activement à ce travail avec une volonté d'harmonisation tout en préservant la richesse du système français actuel.
12. Le Conseil souhaite que les **informations produites par les organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage** puissent être exploitées à des fins statistiques dans le cadre des textes sur la statistique publique et publiées régulièrement.
13. Le Conseil enregistre la forte demande de constitution de **panels de longue durée d'individus** afin de suivre les parcours professionnels et sociaux. Il recommande qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'intérêt et les limites de l'utilisation des panels à la lumière des expériences déjà réalisées tant au plan national qu'international.
14. Le Conseil souhaite être régulièrement informé des suites données au rapport « **Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel** » (SIP), thème à la jonction de préoccupations importantes en matière de politiques sociales et des travaux du groupe de travail interadministratif mis en place à cette fin.

Statistiques économiques

15. Le Conseil encourage la **rénovation du système statistique d'entreprises, notamment dans sa composante structurelle**, en utilisant davantage les données administratives et notamment fiscales afin d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises. Néanmoins, ceci ne doit pas se faire au détriment de l'information sur les très petites entreprises.
16. Le Conseil souhaite que les efforts réalisés dans le cadre européen soient poursuivis afin d'enrichir le contenu et de réduire les délais de production de la **statistique économique de court terme**. Il souhaite par ailleurs qu'une information détaillée de qualité soit produite afin de répondre aux attentes des entreprises concernant une **meilleure connaissance de leurs marchés**, dans un cadre national ou européen.
17. Le Conseil soutient le principe de donner, à l'avenir, aux **groupes et réseaux d'entreprises**, une place sensiblement accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente. Le Conseil note que plusieurs approfondissements méthodologiques restent à faire en ce domaine. Par ailleurs, il souligne la nécessité de disposer, à moyen terme, d'un répertoire statistique des groupes dans le cadre européen.
18. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en œuvre des **nouvelles normes comptables** internationales et ses conséquences sur les statistiques d'entreprise. Il souhaite qu'une concertation entre statisticiens et producteurs de données administratives (notamment fiscales) se mette en place rapidement.
Par ailleurs, le Conseil souhaite que les besoins d'information macro-économique soient exprimés auprès du CNC (Conseil national de la comptabilité) et, à travers lui, auprès de l'IASB (International Accounting Standards Board).
19. Le Conseil demande au Système statistique public de poursuivre ses efforts pour améliorer le **suivi de l'innovation**, considérant que celle-ci constitue un défi majeur pour la compétitivité, en lien notamment avec les objectifs de politique économique européenne précisés au Conseil de Barcelone.
20. Le Conseil souhaite le développement de la **collecte d'information sécurisée** auprès des entreprises **par l'internet**.

Statistiques régionales et locales

21. Le Conseil apporte son soutien à la démarche visant à mettre en place un **système d'informations partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation**. Ce système aurait pour objectif de rassembler et mettre à disposition les informations permettant de suivre les domaines dont les compétences sont confiées aux collectivités territoriales de façon exhaustive et homogène sur l'ensemble du territoire national afin de ne pas créer d'inégalités régionales. Ce système d'informations partagées devrait fournir l'information nécessaire au Parlement et au Gouvernement, fonder les systèmes d'évaluation et de péréquation prévus par les lois de décentralisation, alimenter le débat démocratique, assurer le respect des engagements internationaux en matière statistique et permettre les comparaisons finement localisées entre collectivités territoriales dans le respect des règles déontologiques.
22. Le Conseil estime que la dévolution de **nouvelles compétences aux collectivités territoriales** dans le cadre de la loi de décentralisation va accroître leur intérêt pour les informations statistiques et leurs responsabilités dans ce domaine. Il considère qu'un **appui méthodologique** doit leur être apporté par les services statistiques publics dans le cadre des procédures instituées par la loi de 1951.
23. Le Conseil souligne que seuls des référentiels géographiques de qualité, partagés et de couverture spatiale suffisante permettront aux administrations de produire des statistiques locales cohérentes. Il considère comme prioritaires les efforts entrepris en ce sens dans le système statistique public, et encourage la recherche de synergies avec la constitution du « **référentiel à grande échelle** ».
24. Sans exclure la possibilité d'une diffusion des résultats à des échelons infracommunaux autres que l'IRIS 2000 au profit de catégories particulières d'utilisateurs en charge de politiques urbaines, le Conseil souhaite que le **découpage en quartiers « IRIS 2000 »**, créé à l'occasion du recensement de population de 1999, devienne un découpage privilégié pour l'ensemble des statistiques socio-économiques de niveau infra-communal, qu'elles résultent d'enquêtes ou d'exploitations de données administratives. Il souligne que la maintenance de ce découpage, et la gestion de ses évolutions, devront donner lieu à des concertations entre les communes concernées et les statisticiens publics en liaison étroite avec la CNIL.
25. Le Conseil soutient les opérations ambitieuses qui sont engagées pour fournir annuellement les **données de base de statistique régionale et locale** en matière de population, d'emploi, d'activités économiques et d'équipements. Tout en notant la visée de long terme de ces investissements, il demande que de premières réalisations soient disponibles dès 2006-2008.
26. Le Conseil souhaite que l'**Inventaire Communal** réalisé en 1988 et 1998 soit **renouvelé** au cours des cinq ans qui viennent ou au début de la période suivante, dans une conception rénovée permettant d'appréhender les usages nouveaux de l'espace.
27. Le Conseil constate le besoin croissant de **comparaisons internationales au niveau des régions et des villes**, et encourage les services statistiques à développer leurs initiatives pour réaliser de telles comparaisons, au sein des organismes internationaux et notamment d'Eurostat, ou par des initiatives bilatérales ou multilatérales.

AGRICULTURE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à **l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques** afin d'alléger la charge de collecte tout en améliorant la réponse aux besoins d'information au niveau local. Il soutient en particulier la généralisation du numéro SIRENE dans le secteur agricole ainsi que la mise en place du fichier d'identification pérenne des bovins et recommande que des travaux méthodologiques permettent de mieux préciser les concepts et les unités statistiques afin d'améliorer la qualité de l'exploitation statistique.
2. Le Conseil recommande que les efforts soient poursuivis pour une **meilleure connaissance de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur agricole** conformément aux recommandations de la mission menée conjointement par l'Inspection générale de l'Insee et l'Inspection générale de l'Agriculture. Cette mission avait pour objet la mise en cohérence des sources sur l'emploi salarié agricole. En particulier, le Conseil soutient le partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.
3. Dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil recommande d'améliorer la connaissance dans **certains secteurs encore mal couverts** : aviculture, légumes, pêche, agriculture biologique,... afin de mieux répondre aux besoins d'information nationaux et européens avant le prochain recensement agricole.
4. Afin de répondre aux besoins nouveaux d'information statistique dans le domaine de la **sécurité alimentaire et des préoccupations de préservation de l'environnement** (règlement européen sur les déchets, loi sur l'eau,...), le Conseil encourage les efforts entrepris dans le domaine agro-environnemental (pratiques culturales, eau et assainissement, déchets, classification agro-environnementale,...).
5. Afin de répondre aux besoins d'information sur l'aménagement du territoire au niveau national et européen, le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis afin d'**améliorer la connaissance de l'espace** dans le cadre de l'enquête européenne LUCAS en vue de permettre un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
6. Le Conseil souhaite voir se poursuivre les efforts engagés pour **améliorer la diffusion** de l'information statistique sur le secteur agricole. Il souhaite en particulier qu'Eurostat, en collaboration avec les pays membres de l'Union européenne, améliore les conditions d'accessibilité aux statistiques permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole en déléguant aux pays membres la diffusion à prix coûtant de produits de cadrage standard à l'ensemble des acteurs.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé sur les résultats des **recensements agricoles en Europe** en 2000 de M. Hubert Charlier, Chef de l'Unité Statistiques économiques et agricoles d'Eurostat. Il souhaite qu'Eurostat puisse, en collaboration avec les pays membres, améliorer la **diffusion des statistiques structurelles** permettant des comparaisons internationales dans le domaine agricole.

2. Le Conseil encourage la poursuite des travaux du **groupe de travail sur les comparaisons macro-économiques** en France entre l'agriculture et les autres activités économiques. Il souhaite que ces travaux permettent d'améliorer la connaissance de la situation de l'agriculture, en particulier des éléments patrimoniaux.
3. Le Conseil soutient les efforts du Ministère de l'Agriculture et de l'Insee visant à **mieux utiliser les statistiques administratives** en particulier grâce à la généralisation du numéro unique d'identification de chaque exploitation.
4. Le Conseil souhaite être informé du lancement de la **rénovation de l'enquête Terruti-Lucas** en vue d'un meilleur suivi de l'ensemble du territoire et de son utilisation.
5. Le Conseil souhaite être informé de l'avancement du partenariat engagé entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'Insee pour exploiter à des fins statistiques le **fichier de contrats de travail des salariés ressortissants de la MSA** afin d'améliorer la connaissance locale de l'emploi.

Plan de sélection de l'échantillon 2003 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2003 du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

Précision apportée à l'avis de la formation par le SCEES :

Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de financer la totalité de la collecte du RICA sur la fin de l'exercice. Il a donc été décidé de diminuer la taille de l'échantillon, qui de ce fait ne correspond donc pas à la sélection validée par la formation Agriculture du Cnis. Ce nouvel échantillon a été construit de façon à minimiser l'impact de cette diminution sur la précision de l'échantillon. Une attention particulière sera portée en 2004 à l'estimation des différents agrégats et un bilan sera présenté lors de la prochaine réunion de la formation.

COMMERCE-SERVICES

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. En vue d'obtenir une information comparable entre les différents Etats membres de l'Union européenne, le Conseil prend acte de l'**importance grandissante des règlements ou recommandations européennes** dans la définition du programme de travail de la statistique publique française. Il approuve la priorité mise par Eurostat et la Banque centrale européenne sur l'amélioration du suivi statistique du secteur tertiaire, en particulier par l'extension du champ couvert et par une plus grande finesse dans la décomposition. A cet égard, il reconnaît l'intérêt majeur de l'inscription des indices de prix des services aux entreprises dans le futur règlement sur les statistiques conjoncturelles.
2. Dans le cadre de la rénovation de son système de statistique structurelle d'entreprise, le Conseil encourage l'Insee à mener à bien une **rénovation de la statistique du secteur tertiaire**. Il relève en particulier avec intérêt l'objectif d'une mise à disposition de résultats précoces, éventuellement partiels et révisables, et la préoccupation de cibler les interrogations sur les caractéristiques importantes de chaque secteur.
Le Conseil approuve la démarche d'ensemble consistant à mieux prendre en compte les **groupes** dans la description de l'appareil statistique : il note que cette démarche peut conduire à effectuer des consolidations partielles, et donc à rendre transparentes certaines unités légales qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires de services au sein d'un groupe. Enfin, le Conseil encourage une réflexion pour étendre le champ couvert par les statistiques d'entreprise, notamment sur les services aux particuliers et l'artisanat.
3. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dans les **enquêtes thématiques** et travaux d'études spécifiques présentés pour les cinq ans à venir sur le secteur du commerce et des services en complément au dispositif des statistiques annuelles : évolution des modes de relation et d'organisation des entreprises, en particulier en lien avec l'innovation ou l'utilisation des technologies numériques, développement du commerce électronique, qualification de la main d'œuvre et insertion professionnelle, études locales sur l'artisanat et les très petites entreprises, suivi statistique des actifs immatériels.
4. Le Conseil insiste pour que les **travaux de statistique d'entreprise menés sur le commerce et les services** soient autant que possible étroitement coordonnés avec les travaux analogues sur les autres secteurs. Il reconnaît néanmoins l'intérêt de tenir compte des spécificités sectorielles des marchés et des entreprises du secteur tertiaire dans la définition des modalités d'enquête ou d'étude.
5. Le Conseil souhaite que la concertation avec les entreprises et les différents utilisateurs sur les **nomenclatures d'activités et de produits** en vue de la révision 2007 des nomenclatures internationales intègre davantage le secteur du commerce et des services.
6. Le Conseil souhaite que l'**observation statistique des associations** soit confortée par une combinaison entre des travaux centralisés de coordination réalisés par l'Insee, notamment en matière d'immatriculation et de nomenclatures, des initiatives statistiques régionales impliquant les directions régionales de l'Insee et des travaux spécifiques adaptés aux différents domaines dans lesquels ces associations exercent leur activité.
En particulier, le Conseil approuve l'élaboration, pour un exercice donné, par les services spécialisés de chaque domaine, d'un compte des institutions sans but lucratif adapté à la réalité du secteur associatif français et permettant des comparaisons internationales. Il se félicite à cet effet de la mise en place d'un comité de pilotage et souhaite que soient définies des méthodes permettant une actualisation pour les besoins des comptes nationaux.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil approuve les adaptations mises en œuvre pour se conformer aux demandes de la **statistique européenne**, en matière d'indice de prix des services, d'indice précoce du chiffre d'affaires du commerce de détail et d'enquêtes de conjoncture.
2. Le Conseil encourage les efforts des statisticiens publics visant à rendre, d'une part, la **collecte** (pour les indices de prix et les enquêtes de conjoncture), d'autre part, la **diffusion des données** (pour les indices mensuels et la statistique structurelle) plus rapide et plus efficace, notamment grâce aux possibilités ouvertes par l'internet.
3. Le Conseil encourage la Direction du développement des médias à approfondir la connaissance de **certaines secteurs de l'audiovisuel**, notamment la radio et les agences de presse.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil se félicite que le premier cycle des enquêtes de recensement prescrites par la loi du 27 janvier 2002 commence dès 2004, comme prévu.
Il demande à l'Insee de mener à bien dans cette période une **réflexion** sur :
 - l'extension du RIL aux communes de moins de 10 000 habitants ;
 - les évolutions possibles des questionnaires de recensement, en particulier en ce qui concerne les résidences multiples, en liaison avec l'apport de l'exploitation statistique des sources administratives ;
 - l'articulation du recensement avec les autres sources statistiques concernant les ménages ;
 - une réflexion sur les bases de sondage annuelles que le nouveau recensement offrira ;
 - les conditions dans lesquelles les enquêtes traditionnellement associées au recensement de population pourront, désormais, être menées ;
 - l'évolution des zonages pertinents.
 Il souhaite qu'une évaluation permanente soit faite de la qualité de la collecte et de la communication de l'Insee auprès des communes et des personnes recensées ou non.
2. Le Conseil appelle l'attention sur les enjeux liés à la **construction du système statistique européen** et encourage une participation active aux travaux en réseau.
Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur :
 - l'articulation des opérations nationales avec des systèmes européens intégrés de statistiques par domaine : migrations, « inclusion sociale », culture,...
 - la production d'indicateurs sociaux comparables (avec hiérarchisation des questions prioritaires) en liaison avec les indicateurs synthétiques de développement humain.
3. Afin de pouvoir répondre aux demandes nouvelles ou conjoncturelles d'information dans le domaine social et d'améliorer la **connaissance des inégalités et de la mobilité sociale**, le Conseil soutient la poursuite par l'Insee de sa politique de grandes enquêtes structurales périodiques (budget des familles, emploi du temps, transports...) associées à des enquêtes ponctuelles (parties variables des enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).
4. Le Conseil souhaite une meilleure information sur l'**immigration**, en particulier sur les flux migratoires et les conditions de vie des migrants. Il encourage la mise en place d'une nouvelle enquête sur l'insertion des immigrés et de leurs enfants associant l'Insee et l'Ined.
5. Le Conseil souhaite que des efforts soient faits en vue de mieux appréhender les **phénomènes de violence**, en particulier envers les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant en institution. Il encourage à cet effet la mise en place d'une enquête périodique de victimation. Il souhaite également que des efforts soient faits dans le cadre européen en vue d'une meilleure connaissance des **phénomènes de discrimination**.
6. Le Conseil souhaite avoir une meilleure connaissance des **phénomènes de délinquance** et encourage à cet effet une structuration du système d'information. Il note avec intérêt la mise en place d'un observatoire de la délinquance. Il soutient les orientations du ministère de la Justice visant, dans le cadre de la loi d'organisation de la loi de finance (LOLF) et de la loi d'organisation de la politique judiciaire (LOPJ), à mesurer l'efficacité de la réponse pénale à la délinquance ainsi que ses impacts socio-économiques.
7. Le Conseil encourage les efforts en vue de permettre une meilleure connaissance des conditions d'**expulsion**.
8. Le Conseil encourage la mise en place d'enquêtes spécifiques pour améliorer la connaissance des conditions de vie et de santé des **enfants et adolescents**.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil se réjouit que le dispositif d'application du titre V de la loi du 27 février 2002 se mette en place mais appelle l'attention sur la brièveté des délais dont disposeront pour se préparer les communes appelées à réaliser une **enquête de recensement en janvier et février 2004**. Il demande que ces communes soient informées au plus vite des dispositions qu'elles ont à prendre.
2. Par ailleurs, le Conseil demande que le groupe de travail sur la **diffusion des résultats du nouveau recensement** -groupe dont le mandat a été arrêté en mars 2002 par le Bureau-remette en 2004 les conclusions de ses travaux.
3. Le Conseil renouvelle ses encouragements au Ministère des affaires étrangères afin de poursuivre ses efforts pour créer les conditions d'un suivi statistique dans la durée de la population des **Français résidant à l'étranger**.
4. Le Conseil suivra avec intérêt la mise en place d'enquêtes telles que « **familles et employeurs** », « **adoption** » qui apporteront un éclairage nouveau sur des phénomènes de société.
5. Le Conseil se félicite de la création d'un « **Observatoire de la délinquance** » et souhaite qu'il permette d'obtenir une meilleure comparabilité des statistiques produites par les différents services.
6. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble engagée sur les panels, le Conseil souhaite que l'opportunité de la mise en place de **panels de longue durée**, en particulier dans le domaine de la santé et des conditions de vie des enfants, de la politique éducative et de la politique pénale soit examinée.

ÉDUCATION, FORMATION

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souhaite qu'un **système d'informations partagées** entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation soit mis en place notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et sur le suivi de stagiaires de formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système d'informations partagées et puissent y avoir accès.
2. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à **l'élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation**.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions **d'insertion professionnelle** grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale, complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis
4. Le Conseil approuve le projet d'un **système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif**, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation. Cet identifiant national élève-étudiant (INE) permettra les rapprochements de fichiers de l'Education nationale et des autres ministères assurant des formations et donc une meilleure connaissance des trajectoires individuelles au sein du système de formation.
La constitution de trajectoires d'élèves ne sera faite que dans un but statistique, dans le respect des règles de confidentialité ; en particulier, le numéro INE sera crypté dans les fichiers historiques.
Le Conseil demande que cette orientation se concrétise dans des plans d'action précis qui lui seraient présentés.
5. Le Conseil suivra avec attention le projet de refonte du système d'information sur la **formation professionnelle continue** et son adaptation à la notion plus large de « formation tout au long de la vie » dans un cadre européen.
6. Le Conseil renouvelle son soutien aux orientations du ministère de l'éducation nationale visant à développer des « **évaluations bilans** » sur les acquis des élèves avec des protocoles stables permettant une comparabilité dans le temps. Il appuie également la politique qui consiste à proposer à nos partenaires de l'Union européenne l'élaboration de protocoles d'évaluation qui soient en harmonie avec le développement européen des politiques éducatives.
7. Le Conseil souligne l'importance des tests passés par les jeunes gens et jeunes filles (de 17 ans) lors de la **Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) pour évaluer les acquis de base** de chaque génération et souhaite que leur maintien soit assuré.
8. Le Conseil recommande la plus grande vigilance pour que le système statistique s'adapte à la **nouvelle organisation de l'enseignement supérieur** (licence, master, doctorat - LMD) tout en évitant les ruptures de séries statistiques. Il souhaite en particulier qu'une information soit maintenue sur les niveaux bac+2 à finalité professionnelle.

9. Le Conseil est favorable au **renouvellement des panels d'élèves et d'étudiants** afin d'éclairer les conditions de la réussite scolaire qui ne sont pas repérées dans les sources administratives (pratiques culturelles, environnement familial des élèves,..) et le prolongement du panel d'élèves de 1995 sous forme d'un panel à vocation élargie et de longue durée.
10. Le Conseil soutient le projet de renouvellement du **bilan formation emploi** au cours de la période du moyen terme 2004-2008.
11. Le Conseil souhaite que la question de la **nomenclature des niveaux de formation** (éventuelle évolution de la nomenclature nationale, utilisation de la nomenclature internationale) soit examinée.
12. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion** des informations statistiques sur l'internet et des conditions d'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale pour les chercheurs, sans toutefois négliger pour autant les moyens de diffusion traditionnels.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil soutient la mise en place d'une étude sur les établissements du premier et du second degré afin de connaître l'assiduité des élèves et souhaite que les principaux résultats fassent l'objet d'une large publication.
2. Le Conseil marque son inquiétude pour les conditions de réalisation de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) et souhaite que cette enquête, utile comme outil conjoncturel de pilotage local de l'insertion des jeunes, puisse se poursuivre en assurant dans tous les rectorats un taux de réponse satisfaisant.
3. Le Conseil souhaite que le **statut des opérations statistiques** concernant l'éducation et la formation fasse l'objet d'un examen au regard de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

EMPLOI, REVENU

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil marque son intérêt renouvelé pour un projet de **système cible d'information sur l'emploi, le chômage et les revenus**. Ce système doit permettre une souplesse d'adaptation en matière de sources statistiques, de grilles d'analyse, de concepts, de confrontation et d'utilisation conjointe des données pour suivre, dans les cinq ans à venir, l'évolution de la demande en provenance notamment du niveau européen et des niveaux territoriaux dans le cadre de la décentralisation.
Il encourage la poursuite des travaux engagés au cours du précédent moyen terme, en particulier sur la mesure statistique de la durée du travail, la connaissance des revenus non déclarés par des tiers (revenus non salariaux), la connaissance et le suivi des trois fonctions publiques, le suivi des politiques d'emploi.
2. Le Conseil souhaite voir se renforcer les collaborations entre services producteurs (Insee, DARES, DREES, DEP, DGAFP, CEE, CEREP,...) afin de **mieux traiter les questions transversales** essentielles, notamment l'emploi et la formation, les revenus et les coûts, le fonctionnement du marché du travail et les évolutions démographiques, les relations inter-entreprises, les liens entre la formation, initiale ou continue, et l'emploi, l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle, la prospective des métiers et des compétences/qualifications, le vieillissement, les mobilités, les migrations, les carrières professionnelles, l'emploi public, les salaires et le coût du travail, les revenus d'activité et revenus des ménages, la précarité-pauvreté-exclusion,...
3. Le Conseil souligne la nécessité de progresser dans l'élaboration de **systèmes hiérarchisés d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs** pour répondre aux besoins croissants :
 - au niveau européen : indicateurs structurels ou de suivi des stratégies européennes pour l'emploi et contre l'exclusion avec le souci de comparabilité entre pays,
 - au niveau national, en particulier pour le suivi des objectifs de la future LOLF (missions Travail et Protection sociale),
 - au niveau infranational (région, département, zone d'emploi) de façon à améliorer la connaissance, au niveau régional et local, de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle ainsi que de l'appareil productif.
4. Le Conseil souligne la nécessité de **valoriser les investissements lourds** réalisés au cours du moyen terme écoulé (EEC, DADS, FQP,...) tout en continuant à rénover, voire à refondre, des outils vieillissants (EPURE, SIASP - système d'information sur les agents de l'Etat) et à **développer l'exploitation de nouvelles sources administratives**, fiscales et sociales, notamment en vue d'alléger la charge d'enquêtes.
5. Le Conseil renouvelle son soutien à l'**enquête emploi en continu** et souhaite voir stabiliser la méthodologie de recalage sur l'enquête des séries mensuelles de chômage BIT et diversifier les indicateurs infra-annuels permettant de mieux cerner les frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés,....
6. Le Conseil souhaite qu'un meilleur **suivi des salaires et de l'emploi** soit assuré au niveau local. Il suivra donc avec attention la mise en place de la nouvelle application de traitement des DADS et la rénovation de l'application Epure qui devraient constituer à l'avenir le socle du système d'information sur l'emploi et les salaires (sources de base pour Estel et Clap), à articuler avec le nouveau recensement de la population.
7. Le Conseil souhaite que des efforts soient poursuivis dans la **Fonction publique** afin de mieux connaître les **effectifs et les rémunérations**.

8. Le Conseil suivra avec attention la mise en place d'enquêtes étalées sur deux ans et traitant en alternance du **coût de la main d'œuvre** (ECMO en 2005 sur 2004 puis en 2008-2009 sur 2008) et de la **structure des salaires** (ESS en 2006-2007 sur 2006) afin de répondre au règlement cadre européen. Il souhaite que la mise à disposition de l'information sur l'ensemble des éléments de rémunération et sur la productivité soit améliorée.
9. Le Conseil suivra avec attention les travaux de **rénovation de la nomenclature PCS** sur le niveau détaillé à deux chiffres en lien avec l'évolution de la nomenclature sociale européenne (travailleurs non ou peu qualifiés).
10. Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information sur l'**épargne salariale et les revenus non salariaux**.
11. Le Conseil appuie la mise en place de **panels ou enquêtes rétrospectives** permettant de réaliser des analyses longitudinales afin de mieux connaître les conditions d'insertion (pour les jeunes) ou de réinsertion (pour les chômeurs et les femmes ayant interrompu leur activité), mais aussi les conditions de sortie de la vie active (pour les plus de 50 ans) et, plus généralement les parcours et transitions « tout au long de la vie professionnelle ».
12. Le Conseil souhaite qu'une meilleure information soit disponible sur les emplois vacants, les difficultés de recrutement et, plus généralement, sur les **tensions sur le marché du travail** à horizon du moyen terme.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil rappelle son intérêt vis-à-vis de l'**enquête emploi en continu** dont les premiers résultats vont être publiés en 2003. Il souhaite que ce dispositif soit pleinement valorisé dans toutes ses potentialités, en particulier en ce qui concerne le suivi conjoncturel du marché du travail de même que les aspects structurels, traditionnellement décrits par l'enquête annuelle et ses volets complémentaires.
2. Le Conseil appuie également l'exploitation renouvée des **déclarations annuelles de données sociales** (DADS) et souhaite que les résultats 2002 issus de cette source puissent être largement diffusés et valorisés. Il encourage en outre le développement du projet Estel qui s'appuie fortement sur les déclarations annuelles associées aux données Urssaf et vise à répondre aux nombreuses demandes d'informations sur l'emploi au niveau local.
3. Le Conseil suivra avec attention le lancement du nouveau **projet de panel européen sur les ressources et les conditions de vie** (PRCV) qui comporte, pour la France, outre l'enquête longitudinale proprement dite, une enquête transversale dite ERCV qui doit démarrer en 2004. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à la comparabilité des données au niveau européen.
4. Le Conseil souhaite vivement que la Dares procède à une **évaluation des effets du dispositif PARE-PAP, notamment** à partir des enquêtes statistiques et des sources administratives de l'ANPE et de l'Unedic et, de même, apporte des éléments d'information sur les effets nets sur l'emploi et le chômage des contrats jeunes en entreprise mis en place à l'été 2002.
5. Le Conseil souligne l'importance de l'enquête SUMER permettant de renouveler l'information statistique sur le champ de la **santé et de la sécurité au travail**.

ENVIRONNEMENT

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil attache du prix à la qualité de la réponse aux questions posées par le **règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets**, ce qui suppose un effort important de collecte et d'organisation de l'information, en privilégiant les sources administratives, et une coopération efficace de l'ensemble des acteurs (services statistiques, administrations, établissements publics, professionnels, etc.).
2. Le besoin d'informations relatives au domaine de l'eau se fait de plus en plus grand. Le Conseil attache de ce fait une importance particulière aux volets économiques de la **Directive cadre sur l'eau**, ce qui suppose une participation active de la statistique publique.
3. La stratégie nationale de **développement durable** a besoin d'indicateurs statistiques de qualité qui relèvent des différents champs de l'économie, du social et de l'environnement. Le Conseil encourage les différents services de l'État concernés à participer à la définition et à l'élaboration des indicateurs statistiques pertinents.
4. Le Conseil recommande que l'**observation de l'occupation de l'espace**, ressource limitée, fasse l'objet d'une bonne coordination tant au niveau des outils d'observation que des analyses qui en sont faites. Il souhaite que la généralisation du « référentiel à grande échelle » permette des progrès dans la mobilisation de données administratives.
5. Le Conseil recommande aux différents services statistiques de poursuivre leur effort pour intégrer dans leurs programmes d'observation la mesure des **impacts sur l'environnement** des activités dont ils ont la charge, ainsi que la mesure des efforts faits pour diminuer les aspects négatifs de ces impacts. Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit engagée pour une exploitation statistique de la base de données nationale des installations classées.
6. Convaincu du besoin de développer le **système d'information public sur les services de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets**, mais aussi de la nécessité de limiter la charge d'enquête, le Conseil encourage les efforts en cours pour définir des indicateurs de qualité et de performance des services susceptibles de rendre les rapports annuels des maires (loi Barnier) exploitables.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil suivra avec vigilance la mise en place du **règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets**. Il souhaite pouvoir examiner plus en détail les améliorations du système d'information sur les déchets prévues à cette occasion.
2. Le Conseil examinera avec intérêt la première version du rapport au Parlement sur les indicateurs de **développement durable**.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil approuve la proposition, présentée par les différents services, d'entreprendre une **rénovation du système statistique d'entreprises**, notamment **dans sa composante structurelle**. Il appuie et suivra particulièrement la mise en oeuvre des orientations principales visant à mieux articuler les sources annuelles et infra-annuelles, ainsi que les sources d'origine administrative et les sources statistiques. Enfin, il souhaite que cette rénovation prenne en compte l'évolution des besoins des utilisateurs de statistiques, avec le souci du meilleur compromis entre la qualité de l'information délivrée et l'allègement de la charge de réponse des entreprises.
2. Le Conseil demande que soient poursuivis les importants travaux déjà engagés tant par l'Insee que par le Scees et le Sessi pour permettre à la France de remplir, à un haut niveau de qualité, toutes ses obligations européennes en matière d'**indicateurs conjoncturels**. Le Conseil sera particulièrement attentif aux efforts déployés pour atteindre l'objectif d'une transmission en 40 jours à Eurostat de l'indice de la production industrielle (à horizon 2005), ainsi qu'à la montée en charge progressive des indices mensuels d'entrées de commandes et des indices de prix à l'import.
3. Le Conseil encourage la poursuite des expérimentations quant à la détermination de **périmètres de consolidation** au sein de grands groupes d'entreprises, devant permettre un suivi de meilleure qualité de leurs activités économiques au travers d'unités ainsi redéfinies ; le Conseil souhaite que ces expérimentations soient conduites en coopération étroite avec les groupes eux-mêmes.
4. En conséquence de l'avis sur les groupes et réseaux d'entreprises dans l'avis général, le Conseil escompte une amélioration de la disponibilité d'informations relatives à la **mondialisation de l'économie française**, dans ses deux dimensions que sont les activités en France des groupes étrangers d'une part, les activités à l'étranger des groupes français d'autre part.
5. Le Conseil appuie la consolidation du dispositif d'**enquêtes thématiques régulières**, ces dernières années en partenariat avec les autres services enquêteurs ; il considère que cette pratique est la mieux adaptée pour répondre rapidement et sagement à des demandes nouvelles dont le caractère pérenne n'est pas immédiatement avéré. Il note, en outre, qu'au plan européen une stratégie analogue est expérimentée aujourd'hui.
6. Le Conseil demande le maintien de la production d'un **rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche** effectuées par le Scees et le Sessi dans le cadre de la démarche qualité. Il souligne la nécessité pour les organismes professionnels agréés de s'inscrire pleinement dans cette démarche, notamment en élaborant en commun avec le service enquêteur la liste des unités à interroger et en lui transmettant régulièrement les indicateurs de qualité convenus.
7. Considérant qu'il s'agit là d'un prolongement d'un avis émis lors du précédent exercice de moyen-terme, le Conseil encourage vivement le Sessi et le Scees à examiner la **faisabilité** d'une **nouvelle approche de la ventilation de l'activité des entreprises en branches**, permettant qu'au travers d'une meilleure complémentarité des sources EAE d'une part, enquêtes de branche d'autre part, une information plus cohérente soit élaborée et un allègement du questionnement des entreprises soit opéré.

8. Le Conseil est convaincu de l'importance des effets de la mondialisation sur la structuration de l'offre de biens et de services en France. Il est par ailleurs conscient de la charge statistique pesant sur les entreprises par suite des règlements statistiques européens en matière de production industrielle, d'échanges commerciaux, de structure et d'activité des entreprises, et de conjoncture. Il fait sienne cependant la préoccupation des entreprises de voir complétée autant que possible l'information statistique généralement axée sur la fonction de production d'une information relative à la **fonction de vente**, tout au moins dans les secteurs les plus concernés.
9. Le Conseil appuie les efforts de l'**Observatoire de l'énergie** pour répondre à la demande accrue d'informations locales ainsi qu'aux besoins induits au niveau européen par la libéralisation des marchés.
Le Conseil appuie également l'initiative d'Eurostat visant à maintenir, dans ce contexte de libéralisation, un outil statistique pérenne en application de la directive sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil note avec satisfaction que les efforts engagés depuis plusieurs années pour élaborer un **indice mensuel des entrées de commandes**, conformément au règlement européen sur les statistiques conjoncturelles, ont trouvé leur premier aboutissement fin 2002, début 2003 avec la diffusion des premières séries. Le Conseil souhaite que, dès 2004, cet indicateur fasse l'objet de publications mensuelles plus complètes, en vue de pouvoir être utilisées pour l'analyse de la conjoncture à l'instar des autres grands indicateurs conjoncturels.
2. Le Conseil appuie le programme de réduction des délais de production qu'a retenu l'Insee afin de se conformer, en 2005, au délai de 40 jours quant à la transmission à Eurostat de l'**indice de la production industrielle**. Le Conseil note que la première étape, consistant à réduire le délai à 42 jours, est en voie d'être atteinte et engage les organismes professionnels agréés à poursuivre leurs efforts pour atteindre l'objectif de 40 jours.
3. Le Conseil demande l'élaboration d'un **rapport annuel sur la qualité des enquêtes de branche** afin de suivre la mise en œuvre de la Charte et invite au renforcement du dialogue avec les organisations professionnelles agréées, sur la base entre autres de l'indicateur synthétique de qualité proposé par le Sessi.
4. Le Conseil demande de réaliser une analyse de la capacité du système statistique existant à donner une information relative aux **ventes des entreprises sur le marché national**. Cette analyse tiendra compte de l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs). Ses conclusions mettront en lumière les possibilités d'évolution du système statistique vers une information plus complète, en matière d'offre sur les marchés en France.
5. Le Conseil demande que les retards actuellement constatés ne s'aggravent pas, mais plutôt qu'ils se résorbent lors des **travaux de rénovation engagés pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles** par le Sessi et le Scees (outil de traitement des enquêtes de branches, répertoires d'unités statistiques, ...).
6. Le Conseil encourage la poursuite des premières expérimentations conduites par l'Insee et le Sessi avec quelques grands groupes visant à définir des **périmètres de consolidation adaptés à l'analyse économique**, afin d'améliorer la prise en compte de leurs activités dans les statistiques économiques tout en veillant à l'allègement de la charge statistique.
7. Le Conseil souhaite la poursuite des efforts engagés par Eurostat afin de faciliter l'accès aux informations collectées grâce à **Prodcom**.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Pour pallier la réduction programmée du champ des déclarations bancaires de balance des paiements pour la clientèle et afin d'améliorer les conditions de réalisation de l'enquête de substitution projetée sur les services internationaux auprès des PME-PMI, le Conseil soutient les travaux de la Banque de France en collaboration avec les partenaires du système statistique public en vue de constituer un **référentiel statistique des entreprises résidentes** les plus impliquées dans les échanges internationaux à partir de sources statistiques existantes et des données administratives disponibles.
2. Afin de pouvoir mieux quantifier le phénomène de mondialisation, le Conseil souhaite que les organismes compétents, en particulier, la Banque de France et l'Insee, établissent en coopération des statistiques détaillées et cohérentes sur les caractéristiques et activités des filiales françaises de groupes étrangers (« **FATS inward** »), ainsi que sur les caractéristiques et activités des groupes français et de leurs filiales étrangères (« **FATS outward** »).
Le Conseil encourage les efforts qui seront faits afin que, au niveau européen, un cadre réglementaire permette de disposer de statistiques inward et outward.
3. Le Conseil soutient les projets de la Banque de France afin d'améliorer la connaissance des **comptes des intermédiaires financiers autres que les institutions financières monétaires** comme, par exemple, les entreprises d'investissement, les fonds communs de créances, les OPCVM non monétaires,... Il rappelle également la nécessité d'améliorer la connaissance des assurances, en utilisant d'abord au mieux toute l'information disponible, puis en étudiant la possibilité d'une amélioration de la collecte.
4. Dans le cadre des travaux liés à l'harmonisation européenne, le Conseil suivra avec intérêt les travaux destinés à améliorer la **connaissance des comptes financiers** : publications de données trimestrielles, ventilation et intégration dans le PIB des services d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Il note particulièrement la mise en œuvre d'actions devant permettre des progrès importants dans la connaissance du marché financier : établissement d'un « qui-à-qui » dans les comptes nationaux, poursuite des travaux sur la détention et la valorisation des actions non cotées.
5. Le Conseil est conscient des difficultés engendrées par le processus d'**harmonisation des normes comptables au niveau européen** (normes IAS). Il suivra avec vigilance les conséquences sur la statistique de la mise en œuvre des nouvelles normes, qui vont entraîner des ruptures de séries de base et qui posent un certain nombre de problèmes de valorisation des comptes des institutions financières.
6. Le Conseil suivra avec intérêt la consolidation, et l'approfondissement dans le cadre de l'harmonisation européenne, des importants investissements déjà réalisés en termes de **comptes financiers des administrations publiques**.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil approuve la mise en place d'un groupe de travail sur la convergence de la mesure des **échanges internationaux de services**.
2. Le Conseil encourage la reprise de la diffusion par la Banque de France des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

En préambule au projet d'avis, le Conseil, soucieux de voir préservés les moyens d'observation statistique dans le domaine de la santé et de la protection sociale, rappelle l'importance de ce domaine dans le PIB ainsi que la nécessité de pouvoir suivre et évaluer les programmes de santé publique mis en place par le gouvernement dans le cadre de la future loi de santé publique.

1. En application des préconisations du rapport du Cnis « **Connaissance statistique de l'état de santé de la population** », le Conseil :
 - suivra avec attention les travaux de refonte du système d'enquêtes sur la santé de la population dans le cadre de la future enquête européenne,
 - approuve la mise en place d'un dispositif d'observation de la santé dans le cadre des soins délivrés par la médecine de ville,
 - encourage la mise en œuvre d'une enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et parcours professionnels pour l'ensemble de la population active.
2. En ce qui concerne la **médecine de ville**, le Conseil encourage la poursuite de l'effort de connaissance des activités, des pratiques professionnelles et des revenus imposables des professionnels du domaine.
3. Le Conseil suivra avec attention les recommandations du groupe de travail du CNIS sur le **médicament** afin, notamment, de faciliter l'accès aux sources d'information des statisticiens et des chercheurs en précisant notamment les règles de publication des travaux à partir de ces sources et de formuler des propositions d'amélioration des réponses aux besoins de l'ensemble des acteurs.
4. Le Conseil réaffirme son intérêt pour le **Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie** (SNIIRAM). Il souhaite être informé de l'état d'avancement des dispositifs d'accès aux entrepôts de données pour les chercheurs et les statisticiens, en particulier de la possibilité de constituer des échantillons à la demande à des fins d'études ou d'enquêtes.
5. Le Conseil recommande qu'une réflexion soit menée pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des **phénomènes migratoires**. Il souhaite en particulier qu'une meilleure information soit assurée sur les étrangers, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
6. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sous l'égide de l'Insee afin de mieux appréhender les **situations de violence**, en particulier les violences subies par les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant en institutions.
7. Le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis pour appréhender les **phénomènes de discrimination** dans le cadre d'une réflexion à l'échelle européenne notamment en termes d'harmonisation des méthodes.
8. Le Conseil souligne l'intérêt de suivre une **cohorte d'enfants**, indépendamment du ménage auquel ils sont rattachés, afin d'améliorer les analyses sur la mobilité sociale et l'impact des transferts sociaux.
9. Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche globale des **conditions de vie des personnes âgées**, y compris en institution.

10. Le Conseil encourage les travaux menés sur les **professions sociales** dans le contexte de leur évolution afin de renouveler les nomenclatures et mieux connaître leurs conditions d'activité.
11. Le Conseil encourage vivement la mise en place d'outils d'observation des **consommations alimentaires** de la population, en particulier pour certaines populations défavorisées ou vivant en institution.
12. Le Conseil suivra avec attention les travaux réalisés sur les comptes nationaux afin d'améliorer le suivi et la connaissance de la **formation des prix dans le domaine de la santé** ainsi que l'agrégation des dépenses sociales et fiscales dans le domaine de la protection sociale. Il encourage tous les efforts qui pourront être menés pour faciliter la comparaison avec les comptes de la sécurité sociale dans le respect des différents cadres de référence.
13. Le Conseil rappelle la nécessité de disposer d'une **information territorialisée et cohérente au niveau national dans le domaine de la santé et de la protection sociale**.
14. Le Conseil marque son intérêt pour la mise en place d'un système raisonné d'**indicateurs de performance des établissements hospitaliers**, appropriables par les professionnels et les usagers.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil approuve la création d'un groupe de travail sur la **refonte de l'ensemble des enquêtes relatives à la santé de la population** vivant à domicile et en institution, notamment afin d'assurer un pilotage efficace des programmes de santé.
2. Le Conseil encourage la **mise en place d'un échantillon permanent de bénéficiaires de l'assurance maladie** qui permettra d'analyser les données en panel et de constituer une base de sondage pour toutes les enquêtes sur la consommation de soins et l'état de santé.
3. Le Conseil suivra avec attention la progression des travaux visant à mieux connaître les **bénéficiaires et les prestations d'assurance maladie complémentaire**. Il encourage tous les offreurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances) à participer activement au dispositif d'enquête.
4. Dans le cadre de la **décentralisation** des compétences dans le domaine de la santé et de l'action sociale, le Conseil recommande que des mesures soient prises pour assurer la **pérennité des dispositifs d'information**, en particulier dans le domaine du revenu minimum d'insertion, des personnes âgées et des personnes handicapées.
5. Le Conseil encourage les travaux visant à une **meilleure connaissance des retraites** et, en particulier, du volet complémentaire facultatif et des plans épargne retraite. Il renouvelle son intérêt pour la mise en œuvre d'un échantillon inter régimes de cotisants aux régimes de retraite et encourage son extension aux champs nouveaux mis en place par la réforme.

STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008 : voir projet d'avis général (avis 21 à 27)

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. La formation s'associe à l'avis émis par la formation "Démographie - Conditions de vie" concernant le nouveau recensement, avis dont le texte est le suivant :
Le Conseil se réjouit que le dispositif d'application du titre V de la loi du 27 février 2002 se mette en place mais appelle l'attention sur la brièveté des délais dont disposeront pour se préparer les communes appelées à réaliser une **enquête de recensement en janvier et février 2004**. Il demande que ces communes soient informées au plus vite des dispositions qu'elles ont à prendre.

Par ailleurs, le Conseil demande que le groupe de travail sur la **diffusion des résultats du nouveau recensement** -groupe dont le mandat a été arrêté en mars 2002 par le Bureau-remette en 2004 les conclusions de ses travaux.

Compte tenu du caractère innovant des méthodes de collecte du recensement de la population appliquées à partir de 2004, le Conseil recommande qu'une **démarche continue d'évaluation** et d'amélioration des procédures d'organisation, de préparation, de réalisation et de contrôle des enquêtes de recensement soit rapidement mis en place par l'Insee. Il recommande que cette démarche soit menée en étroite collaboration avec les associations de maires, de directeurs généraux des services et de techniciens intéressées.

2. Compte tenu de la charge des travaux de mise à jour du RIL observée en 2003 dans les communes et à l'Insee, le Conseil propose que la procédure et le calendrier de **mise à jour du RIL** dans la perspective de l'enquête de recensement de 2005 fassent l'objet d'une concertation plus étroite avec les communes concernées.
3. Le Conseil demande que soit établie dès 2004 une démarche de travail, comportant des priorités, visant à fournir une infrastructure pour la **description statistique et cartographique des communes de moins de 10 000 habitants** de grandes agglomérations aussi proche que possible de celle que le RIL fournira pour les communes de plus de 10 000 habitants.
4. Le Conseil demande que les produits attendus de l'opération "**Connaissance de l'appareil productif au niveau local**" soient bien disponibles dès 2004 comme prévu, et que le champ de cette opération s'étende rapidement tant du point de vue sectoriel (inclusion du secteur public d'Etat) que du point de vue des données (inclusion de variables économiques)
5. Pour répondre aux demandes accrues de transparence sur les différentes statistiques des finances publiques locales que ne manquera pas d'entraîner la nouvelle vague de décentralisation, le Conseil demande la parution du "**Guide statistique**" entrepris en 2003 ; il soutient les progrès que font les administrations concernées pour retracer plus fidèlement les finances des intercommunalités (travaux de consolidation).
6. Conscient de la rapide généralisation de l'usage d'Internet pour accéder à des données statistiques détaillées, le Conseil demande que le projet "**Web Données locales**" de l'Insee permette le plus tôt possible un accès large et peu coûteux aux principales statistiques communales et infracommunales de l'ensemble du système statistique public.

TRANSPORTS, TOURISME

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

Transports

1. Le Conseil encourage les projets de valorisation des sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, qui permettront d'enrichir l'information aux niveaux national et local et d'**alléger la charge statistique** pesant sur les entreprises. Il encourage également toute réorganisation de la collecte d'information, en particulier en matière de suivi des prix des services de transport de marchandises, qui contribuerait à alléger la charge statistique.
2. Le Conseil souhaite que les efforts entrepris au cours du moyen terme 1999-2003 pour suivre les **prix des services de transports de marchandises** soient poursuivis de façon à ce que, à l'horizon 2008, la couverture de l'ensemble des modes de transports soit assurée, dans le cadre de l'extension du règlement « conjoncturel » de 1998.
3. Le Conseil souhaite voir se poursuivre l'effort réalisé pour **améliorer la diffusion**, en particulier sur l'internet, y compris de données européennes. En matière de transports par rail, le Conseil espère vivement que l'entrée en application, le 1^{er} janvier 2004, du règlement n°91/2003 se traduise par la généralisation d'informations régionalisées et non par la disparition d'informations antérieurement disponibles.
4. Le Conseil souhaite que la réimmatriculation de l'ensemble des véhicules soit l'occasion d'améliorer la **qualité du fichier central des automobiles** (FCA). Il souhaite en particulier que les destructions de véhicules ou les ventes de véhicules à l'étranger puissent être convenablement prises en compte dans l'actualisation du fichier.

Transports - Tourisme

5. Le Conseil a pris connaissance du rapport du **groupe de travail sur les enquêtes au bord des routes** et en approuve les recommandations. Il souhaite en particulier que chaque direction, organisme ou secteur concerné mette sur pied, le plus rapidement possible, un programme d'expérimentation et un système d'évaluation des techniques de substitution évoquées dans le rapport ou qui pourraient être développées. Il souhaite être périodiquement informé des expérimentations et de leur évaluation et être destinataire en même temps de rapports de synthèse sur ces opérations.
6. Le Conseil encourage les services à relancer la réflexion sur le renouvellement de l'**enquête « transports-communications »**.

Tourisme

7. Le Conseil approuve et soutient le lancement par la direction du tourisme et la Banque de France de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE). Cette enquête doit permettre de connaître la fréquentation touristique et les dépenses s'y rapportant sans avoir recours aux forces de l'ordre, les informations recueillies devant contribuer à l'établissement du poste « recettes » de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Le Conseil souhaite que les services puissent disposer des moyens nécessaires à la mise en place et au suivi de cette opération nouvelle, lourde et stratégique.
8. Le Conseil note avec satisfaction l'extension à de nouvelles catégories d'hébergement de l'**enquête de fréquentation hôtelière**. Il souhaite qu'à échéance du moyen terme, une meilleure connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques soit assurée, y compris des résidences secondaires, grâce en particulier aux sources fiscales.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil espère que l'évaluation de l'extension du **panel « suivi de la demande touristique »** (SDT) aux déplacements sans nuitée, nécessaire à la connaissance de l'évolution réelle des déplacements des Français, se traduira par une décision de poursuite.
2. Le Conseil réaffirme son soutien à la réalisation, en 2004, de l'opération déjà menée en 1990 et 1995-1996, consistant à **compléter les comptages permanents automatiques de la circulation par un relevé manuel** spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation.
3. Le Conseil approuve la réorganisation, en 2004, du suivi des prix du transport routier de marchandises, avec la mise en place de **l'enquête trimestrielle sur le suivi des prix des services de transport routier** selon la méthode des prestations représentatives, qui devrait alléger la charge statistique pesant sur les entreprises.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

1. Le Conseil souhaite qu'au cours de ce prochain moyen terme, le dispositif de **suivi des prix de production** s'enrichisse et se consolide pour le secteur de la construction : des investissements méthodologiques devraient être réalisés pour traiter le champ des bâtiments non résidentiels et la réforme des méthodes de calcul de l'indice du coût de la construction devrait être mise en pratique.
2. Le conseil rappelle que l'**utilisation des sources fiscales** doit permettre d'alléger la charge d'enquête pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il souhaite que, sur le champ de la construction, les enquêtes structurelles s'orientent vers un système plus souple combinant un volet sectoriel permettant d'analyser l'activité de façon plus approfondie et de volets thématiques consolidant et enrichissant la connaissance de l'exercice de cette activité.
3. Le Conseil souhaite qu'un meilleur suivi des **dispositifs d'aide à l'investissement locatif** soit assuré par le ministère de l'équipement et la direction générale des impôts.
4. Le Conseil souhaite que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider un dispositif de **suivi statistique pertinent de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire dans un contexte institutionnel qui peut fortement évoluer au cours des prochaines années.
5. Le Conseil accorde une grande importance au projet de suivi finement localisé du **marché des logements anciens** à partir de la source administrative constituée de l'acte notarié. Il souhaite que la richesse des bases de données constituées par les administrations fiscales et les organisations professionnelles notariales puisse être, au moindre coût, largement mise à disposition du système statistique public. Il souhaite que dans cette démarche, le suivi statistique soit étendu aux mutations de terrains et de bâtiments non résidentiels.
6. Le Conseil souligne tout l'intérêt d'une évolution à terme du dispositif de **suivi régulier du parc de logements**, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, grâce au futur dispositif de recensement rénové de la population.
7. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un véritable système d'information sur le **parc locatif social et ses occupants**. L'objectif est d'optimiser la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires et de rendre le dispositif d'observation moins tributaire de l'évolution rapide du contexte institutionnel.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à consolider le dispositif de suivi des prix de l'entretien-amélioration du logement et à annoncer à l'avance un calendrier précis de publication de l'**indice du prix de l'entretien-amélioration du logement** (IPEA). Un renouvellement plus fréquent de l'échantillon des entreprises interrogées est également attendu.
2. Le Conseil suivra avec attention la rénovation prochaine de l'**enquête « loyers et charges »** et encourage l'Insee à développer l'analyse des relations entre les loyers et les prix des logements.

3. Le Conseil note avec intérêt le projet de l'Insee d'améliorer la qualité des **séries du parc de logement** qu'il produit chaque année pour le compte satellite, en ayant recours à des sources nouvelles de nature administrative.
4. Le Conseil encourage les efforts du ministère de l'équipement pour mettre plus largement à disposition des utilisateurs sa base de données sur le **suivi de la construction neuve de logements et de locaux** (Sitadel), à partir de son site internet.
5. Le Conseil encourage la démarche entreprise par le ministère de l'équipement auprès des fédérations professionnelles pour définir le contenu de l'information localisée issue de l'enquête sur la **commercialisation des logements neufs** (ECLN) qui pourrait être diffusée en accord avec les organismes professionnels dans l'esprit des propositions du groupe de travail sur le secret statistique.

**PROGRAMMES A MOYEN TERME 2004-2008 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS
AU COURS DE L'ANNÉE 2003**

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Programme de rénovation du recensement de la population ; Département. de la démographie ; Département. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. des Sports : DPA
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: DEP
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Département. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFF
- . CEE
- . CEREQ, Département. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises; Département. de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- . Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : SDES
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min. de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . INSEE : Département. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES
- . AFSSA

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF ⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Département. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Département. de la conjoncture ; Département. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

**PROGRAMMES 2004 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS
AU COURS DE L'ANNÉE 2003**

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES ; Dir. des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des finances et de l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Programme de rénovation du recensement de la population ; Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis., des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés Locales : Dir. centrale de la police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication : DEP
- . Min. des Sports : DPA
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

ÉDUCATION, FORMATION

- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: DEP
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES, sous-dir. du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : DGER
- . CEREQ

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche: SDES
- . Min. des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité : DARES
- . Min. de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire : DGAFF
- . CEE
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises; Départ. de l'industrie et de l'agriculture ; Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales : SCEES
- . Min. de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche : SDES
- . Min. de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . Min. de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Min. de la Santé, de la Famille et des personnes handicapées : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES
- . AFSSA

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP
- . Min. délégué aux libertés locales : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

SYSTÈME PRODUCTIF ⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répert. et démographie des entreprises et des établissements
- . INSEE : Div. Echanges extérieurs
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

TRANSPORTS, TOURISME

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES, en liaison avec les services concernés ; Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Min. de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer : Dir. des affaires économiques et internationales, SES ; DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.